

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

21 MARS 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 MARS 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Cour constitutionnelle	5
3	Questions écrites (Article 80 du règlement)	5
4	Dépôt de projets de décret	5
5	Dépôt d'une proposition de motion	5
6	Approbation de l'ordre du jour	6
7	Accueil d'une délégation étrangère	6
8	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	6
8.1	Question de M. Hamzi Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Partenariat entre la Belgique et la France évoqué par le président Macron dans son discours sur la langue française et le plurilinguisme»	6
8.2	Question de Mme Christian Vienne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «21 mars: journée mondiale de la trisomie 21»	7
8.3	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Poursuite des activités durant les travaux du cinéma Plaza Art de Mons»	7
8.4	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre du gouvernement de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fermeture temporaire du Plaza Art à Mons»	8
8.5	Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Audit de la Cour des comptes sur les infrastructures sportives».....	9
8.6	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation du jury central».....	10
8.7	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Impact du redoublement sur la confiance de nos élèves»	10
8.8	Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Manuels scolaires de religion islamique»	11
8.9	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique d'amiante au sein d'un établissement de Grâce-Hollogne»	12
8.10	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Grille horaire du tronc commun»	12
8.11	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Demande de révision du Pacte d'excellence»	13
9	Débat d'actualité (Article 82, § 6 du règlement): «Lutte antidopage dans les clubs sportifs»	14
10	Prises en considération	17
11	Projet de décret portant assentiment à la Décision des représentants des Gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 28 avril 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à ATHENA (doc. 591 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	18

11.1	Discussion générale.....	18
11.2	Examen et vote de l'article unique	18
12	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014 (doc. 592 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	18
12.1	Discussion générale.....	18
12.2	Examen et vote de l'article unique	18
13	Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire (doc. 593 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)	18
13.1	Discussion générale.....	18
13.2	Examen et vote des articles.....	20
14	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 déterminant les socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1er degré de l'enseignement secondaire, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études, les compétences terminales et savoirs requis en français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition (doc. 599 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	20
14.1	Discussion générale.....	20
14.2	Examen et vote des articles.....	20
15	Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin (doc. 604 (2017-2018) n^o 1)	20
15.1	Discussion générale.....	20
15.2	Examen et vote des articles.....	22
16	Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière» (doc. 602 (2017-2018) n^o 1)	22
16.1	Discussion.....	22
17	Allocution de M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie	28
18	Projet de décret portant assentiment à la Décision des représentants des Gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 28 avril 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à ATHENA (doc. 591 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	31
18.1	Vote nominatif sur l'ensemble	32
19	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014 (doc. 592 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	32
19.1	Vote nominatif sur l'ensemble	32
20	Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire (doc. 593 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)	33
20.1	Vote nominatif sur l'ensemble	33

21	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 déterminant les socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1er degré de l'enseignement secondaire, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études, les compétences terminales et savoirs requis en français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition (doc. 599 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)	33
21.1	Vote nominatif sur l'ensemble	33
22	Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin (doc. 604 (2017-2018) n° 1)	34
22.1	Vote nominatif sur l'ensemble	34
23	Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière» (doc. 602 (2017-2018) n° 1)	34
23.1	Vote nominatif sur l'ensemble	34
	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	35
	Annexe II: Cour constitutionnelle	35

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 14h05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Permentier et Maison, pour raisons de santé; M. Ikazban, pour raisons familiales; Mmes Pécriaux et Gonzalez Moyano, MM. Antoine, Collignon, Destrebecq, Evrard, Fourny et Maroy, en mission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 15 juin 2017, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse: 11 pour M. Demotte, 6 pour Mme Greoli, 98 pour M. Marcourt, 0 pour M. Madrane, 169 pour Mme Schyns, 3 pour M. Flahaut et 0 pour Mme Simonis.

4 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant financement spécifique de la recherche en art (doc. 606 (2017-2018) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Médias.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant confirmation de l’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2018 déterminant les compétences et savoirs requis en géographie à l’issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis en géographie à

l’issue de la section de transition (doc. 607 (2017-2018) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Éducation.

5 Dépôt d’une proposition de motion

M. le président. – Mme Vienne, M. Dermagne, Mme Moureaux et M. Luperto ont déposé une proposition de motion relative à un conflit d’intérêts avec le Parlement fédéral au sujet d’un projet de loi relatif à la non-prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public, modifiant la responsabilisation individuelle des administrations provinciales et locales au Fonds de pension solidarisé, adaptant la réglementation des pensions complémentaires, modifiant les modalités de financement du Fonds de pension solidarisé des administrations locales et provinciales et portant un financement supplémentaire du Fonds de pension solidarisé des administrations locales et provinciales (doc. 609 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Monsieur le Président, vous proposez d’envoyer le texte en commission. Chacun est conscient que les effets de la motion en conflit d’intérêts, qui avait été votée par la Commission communautaire française (COCOF), sont échus. À n’importe quel moment, le Parlement fédéral peut à nouveau entamer l’examen du projet de loi qui est en discussion à la Chambre des représentants. Il peut dès lors avancer sur les questions qui concernent de près les enseignants, mais aussi certains membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant donné que nous n’avons pas reçu d’apaisement par rapport à plusieurs aspects du texte, notamment la pénibilité, nous souhaitons examiner cette proposition de motion, lors de cette séance-ci, en urgence.

M. le président. – Madame la Députée, j’entends que vous demandez une modification de l’ordre du jour. Conformément au règlement, cette modification doit être demandée par au moins neuf membres. Les membres qui souhaitent mettre l’examen de la proposition de motion à l’ordre du jour de la présente séance sont priés de se lever. (*La demande est rejetée*)

Votre demande n’est pas retenue. La proposition de motion est envoyée en commission où elle sera examinée. Cet examen peut se faire en urgence en commission. (*Assentiment*)

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 15 mars 2018, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 21 mars 2018.

Entretemps, M. Henquet et consorts ont déposé une proposition de résolution visant à évaluer le processus d'enseignement par la CPU et à proposer, au minimum à la rentrée scolaire 2020, l'entrée en vigueur de la certification par unités d'acquis d'apprentissage en 4^e année de l'enseignement secondaire qualifiant (doc. 608 (2017-2018) n° 1).

Mme Vienne et consorts ont déposé une proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels (doc. 611 (2017-2018) n° 1).

Mme Moynet et consorts ont déposé une proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 612 (2017-2018) n° 1).

Mme Salvi et consorts ont déposé une proposition de résolution relative à la nécessité de relancer la concertation avec le fédéral concernant la réforme des pensions (doc. 613 (2017-2018) n° 1).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour. (*Assentiment*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

7 Accueil d'une délégation étrangère

M. le président. – Je voudrais saluer la présence de M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Il est accompagné de son secrétaire général administratif.

Nous aurons l'immense plaisir d'entendre M. Krabal juste avant les votes. Son allocution est naturellement attendue par l'ensemble de nos parlementaires. Nous le remercions d'avoir accepté de se livrer à cet exercice. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

8 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

8.1 Question de M. Hamzi Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Partenariat entre la Belgique et la France évoqué par le président

Macron dans son discours sur la langue française et le plurilinguisme»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Permettez-moi avant tout de saluer M. Krabal ainsi que l'ensemble des parlementaires de la francophonie, présents à Bruxelles pour assister à une réunion de la commission des Affaires parlementaires. Ce matin, j'ai eu le plaisir de les accueillir avec M. Luperto et vous-même, Monsieur le Président.

En cette semaine de la francophonie, je vous interpelle aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président, pour rappeler que notre Parlement a adopté, en janvier dernier, à l'unanimité, une résolution que j'avais moi-même amorcée. La résolution relative à la promotion de l'usage du français dans les institutions européennes et à la revalorisation du multilinguisme suite au Brexit vous demandait de profiter du contexte du Brexit pour prendre certaines initiatives allant dans ce sens. À travers ce document, le Parlement vous demande d'agir au nom du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de contacter le gouvernement fédéral, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ainsi que d'autres partenaires.

Hier, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, le président français Emmanuel Macron a prononcé un discours encourageant la promotion du français en France et dans le reste du monde. Il y indiquait également que le contexte du Brexit est propice à renforcer la cause francophone au sein des institutions européennes. Il a en outre annoncé plusieurs initiatives poursuivant ce but précis et visant les institutions européennes. Il a également évoqué la possibilité d'un partenariat avec la Belgique pour atteindre cet objectif ensemble, raison pour laquelle je vous interroge aujourd'hui. J'ignore s'il existe un lien de causalité entre cette prise de position et notre résolution; toujours est-il que je m'en réjouis: nous avons là un allié dans ce combat qui nous est cher à tous, tant au Parlement qu'au gouvernement.

Monsieur le Ministre-Président, la France et notre Fédération se sont-elles entretenues à ce sujet? Le gouvernement fédéral a-t-il échangé de tels contacts? Comment envisagez-vous de collaborer avec ce partenaire dans ce domaine?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Ce 9 mars, j'ai rencontré M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État français auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous avons abordé le thème de la francophonie.

Replaçons les choses dans leur contexte. Ici, nous avons affaire au français dans toutes ses dimensions: langue à promouvoir dans les sciences, les technologies et les publications universitaires; langue porteuse de valeurs – le discours de M. Macron allait d'ailleurs dans ce sens; langue reflétant l'innovation et le mouvement économique. Cette modernité ne peut échapper à notre

réflexion!

À propos du Brexit, nous avons posé des balises grâce à un document analytique défendu par l'ancien commissaire européen, M. Busquin. Ce document trace un certain nombre de pistes. Concernant l'usage du français dans les institutions européennes, nous le défendons partout où nous le pouvons: lors de nos échanges avec le gouvernement fédéral ou encore à l'échelon multilatéral de la francophonie.

L'OIF ne peut se désintéresser de l'usage du français dans les institutions européennes; c'est l'un des champs d'activité qui a fait l'objet d'une recommandation de notre part. Cela dit, même si la Grande-Bretagne quitte l'Union européenne, l'usage véhiculaire de l'anglais ne disparaîtra pas pour autant. Sur ce point, l'analyse des propos de M. Macron sur le multilinguisme est également intéressante parce que le français est la langue qui se combine à d'autres. En Belgique, nous en savons quelque chose... C'est d'ailleurs l'un des thèmes que nous avons défendus lors de la dernière mission royale au Canada.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – C'est une bonne chose que vous ayez eu l'occasion de vous entretenir avec M. Lemoyne au début du mois. L'objectif de cette démarche de promotion du français et du multilinguisme au sein des institutions n'est certainement pas d'éliminer l'usage de l'anglais en Europe. Nous ne nous trouvons pas dans une logique d'opposition ou d'affrontement, mais bien de promotion et de défense de notre langue, partout où c'est possible. L'engagement de la France, pays central de la francophonie, dans cette direction représente une opportunité dont nous devons profiter. À deux, nous pouvons pousser la réflexion et nouer des alliances avec des pays qui ne sont pas officiellement francophones, tels que la Roumanie ou d'autres nations européennes, pour promouvoir le français et le multilinguisme.

Je vous interrogerai plus en détail en commission afin d'assurer le suivi de la résolution du Parlement.

8.2 Question de Mme Christian Vienne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «21 mars: journée mondiale de la trisomie 21»

Mme Christiane Vienne (PS). – Le 21 mars est la journée de la trisomie 21. Nous avons tous à cœur de créer un cadre sociétal, éducatif et d'accompagnement pour les personnes handicapées en général, et pour les personnes atteintes de trisomie 21 en particulier. Cet accompagnement passe par la formation et par tout ce qui peut contribuer à créer un espace d'épanouissement dans la vie de ces individus.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il développé un protocole d'accompagnement des futurs et jeunes parents? Lorsque le diagnostic de trisomie 21 est établi et que la question de mener la grossesse à terme se pose, un accompagnement dans cette décision est-il prévu? Durant la grossesse et au moment de la naissance, comment s'organise l'accompagnement de la mère, du père, des frères et sœurs, de la famille dans son ensemble? Enfin, une formation spécifique est-elle prévue pour préparer les travailleurs médico-sociaux (TMS) à accompagner efficacement les parents et les familles à la naissance d'un enfant atteint de trisomie 21?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens à vous remercier, Madame Vienne, de mettre en lumière la journée mondiale de la trisomie 21 et de vous soucier de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'ONE ne prévoit aucun protocole d'accompagnement particulier. Toutefois, une brochure et une vidéo destinées aux familles existent et les TMS en particulier sont sensibilisés à la spécificité de la trisomie 21 dans le cadre de leur formation initiale et de leur formation continuée.

Lorsque le TMS d'un hôpital, qui est en lien avec l'ONE, est informé d'un diagnostic de trisomie 21 ou d'un risque de donner naissance à un enfant atteint de trisomie 21, il prévient généralement le TMS du quartier, qui est en mesure d'accompagner les parents. Cependant, les parents doivent rester libres de choisir s'ils souhaitent être accompagnés et bénéficier de conseils spécifiques.

Je profite de votre question pour mettre en exergue l'association Plateforme Annonce Handicap (PAH), subventionnée par la Région wallonne. Le travail qu'elle accomplit en collaboration avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et l'ONE permet un véritable accompagnement spécialisé des familles. À mon sens, il importe également de permettre aux acteurs spécialisés de trouver leur place et ainsi éviter qu'ils ne soient trop nombreux à intervenir auprès des parents. Il est souvent important que les parents disposent d'un référent avec lequel ils peuvent cheminer, posent leur choix de vie et d'accompagnement, dans l'intérêt de l'enfant, ou fassent le choix de mettre un terme à la grossesse.

Mme Christiane Vienne (PS). – Ce sujet est extrêmement sensible et touche à la fois à l'épanouissement du futur enfant et à la capacité de lui accorder un projet de vie qui est, par nature, dépendant de la manière dont sa famille, ses parents, frères et sœurs sont prêts à l'accueillir et à l'accompagner.

8.3 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente du

gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Poursuite des activités durant les travaux du cinéma Plaza Art de Mons»

8.4 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre du gouvernement de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fermeture temporaire du Plaza Art à Mons»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je viens d'apprendre que le cinéma d'art et d'essai Plaza Art de Mons devait être fermé pour travaux à la suite d'un rapport des pompiers. Ce cinéma d'une grande originalité jouit d'une réputation importante dans la ville de Mons et bénéficie également d'un grand soutien de la part des citoyens. Il venait de recevoir les subventions affectées dans le cadre du contrat-programme. Dès lors, qu'en sera-t-il pendant la durée des travaux? Sa subvention devra-t-elle être réduite? De quelle manière envisagez-vous de régler cette question?

Par ailleurs, quelles sont les activités possibles au cinéma durant les travaux? Est-il envisageable – comme cela s'est vu ailleurs – d'organiser une fermeture partielle ou de recourir à des mécanismes de délocalisation? Cette piste a été évoquée par les frères Dardenne dans une carte blanche parue ce matin. Dans ce cadre, quels seraient les éventuels soutiens dont pourrait bénéficier l'ASBL? Je pense au Fonds St'art invest, piloté par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour financer les travaux. Par ailleurs, la Fédération pourrait éventuellement faire appel aux moyens financiers de la direction générale des Infrastructures (DGI). Envisagez-vous de le faire?

Enfin, la ville de Mons annonce qu'elle pourrait éventuellement disposer de moyens, mais qu'elle attend des nouvelles de la tutelle. Avez-vous pris contact avec votre collègue de la Région wallonne à ce sujet? Qu'envisagez-vous de faire? Quels contacts entretenez-vous avec l'ASBL Plaza Art? Quelles solutions pouvez-vous lui proposer afin que soit préservé cet espace particulièrement innovant et important pour la ville de Mons?

Mme Jacqueline Galant (MR). – Le Plaza Art est une institution hennuyère très importante pour le rayonnement du cinéma. La décision du bourgmestre était certes inévitable, mais elle est tombée comme un coup de massue pour l'ensemble du personnel et du public. Dès lors, dans une démarche positive, j'aimerais connaître vos intentions pour cette période obligatoire de travaux et d'arrêt des diffusions. J'espère évidemment que, dans le cadre du contrat-

programme, les subventions continueront à être versées et que l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra le Plaza Art, afin qu'il puisse rouvrir dès que les travaux auront été effectués.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le Plaza Art est effectivement un cinéma important à Mons. Plus généralement, il s'agit d'une vitrine intéressante et importante de notre cinéma, et en particulier notre cinéma d'auteur, tout en ne se limitant pas au cinéma francophone belge.

Je soutiens parfaitement la décision prise par le bourgmestre de Mons. La fermeture s'imposait, en raison du manque de sécurité des lieux pour le personnel et les spectateurs. Je ne me substitue ni au conseil d'administration de l'ASBL ni au collège de la ville de Mons, mais les contacts sont évidemment pris avec ces deux instances. Je suis à leur entière disposition pour discuter.

Madame Ryckmans, un moratoire existe sur la capacité de soutien aux infrastructures. Par contre, les contacts sont pris entre le bourgmestre de la ville de Mons et la Région wallonne afin que puissent être libérés, sur le budget de la Région, les moyens réservés à la ville de Mons pour pouvoir effectuer les travaux. Je suis ce dossier avec intérêt à partir du gouvernement wallon.

Par ailleurs, en ce qui concerne le contrat-programme alloué au cinéma, il est très clair – je l'ai dit à la fois à l'ASBL et au collège, en particulier lors d'un échange avec le bourgmestre – que je suis à leur disposition pour en discuter. Dès que les travaux seront terminés, il est indispensable que les activités puissent reprendre. Si, durant la période intermédiaire, des solutions potentielles de délocalisation devaient apparaître, j'y serai évidemment attentive.

Il serait malheureux que ce cinéma ne voie pas ses activités se poursuivre. Il est évident que les conditions d'un contrat-programme doivent être évaluées pour voir aussi, pour ce contrat comme pour n'importe quel autre, si les conditions de la liquidation des moyens sont respectées. Pour moi, il est clair que la priorité est la poursuite des activités du cinéma. Je le répète, je me tiens à la disposition du collège et de l'ASBL.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. J'entends que vous restez attentive à la situation, tant à la Région wallonne qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est important de discuter des conditions du contrat-programme et de trouver des solutions imaginatives et innovantes afin que le Plaza Art de Mons puisse continuer à soutenir les auteurs et à offrir aux citoyens ce service tellement apprécié, sans réduire sa subvention.

Mme Jacqueline Galant (MR). – La ville de

Mons a également pris des dispositions pour trouver une solution temporaire pour la projection pendant les travaux.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse rassurante. Vous continuez à soutenir ce cinéma. J'espère, dans l'intérêt des Montois et des Montoises, mais aussi de toute une province, que les travaux pourront être effectués avec le soutien de l'ensemble des autorités, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, pour que le cinéma puisse rouvrir ses portes le plus rapidement possible.

8.5 Question de M. Patrick Lecerf à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Audit de la Cour des comptes sur les infrastructures sportives»

M. Patrick Lecerf (MR). – Dans le cadre d'un récent audit, la Cour des comptes a indiqué que les infrastructures sportives étaient réparties de façon irrégulière entre les provinces et par rapport aux charges de population en Wallonie. La situation est d'ailleurs semblable à Bruxelles.

Plus grave encore, les investissements consentis dans les infrastructures sportives ne sont pas envisagés en lien avec la politique sportive, qui relève de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi des autres niveaux de pouvoir, ce qui met à mal la politique sportive dans son ensemble.

Récemment, vous avez rencontré votre nouvelle collègue, Mme De Bue, désormais ministre des Infrastructures sportives en Wallonie. Vous avez certainement abordé ce sujet, fondamental pour la cohérence de la politique sportive. Quelles sont les conclusions de cet entretien?

Quel est votre sentiment vis-à-vis de cette problématique, qui ne date pas d'hier et qui a notamment pour origine l'éclatement des compétences entre les Régions et les Communautés? Avez-vous des pistes de solution pour améliorer cette situation? Prônez-vous la régionalisation totale du sport ou préférez-vous ramener l'ensemble des compétences sportives vers la Fédération Wallonie-Bruxelles? C'est un beau sujet.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – Monsieur Lecerf, ce n'est pas à vous que je dois rappeler que les infrastructures sportives font partie des compétences transférées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française en 1994. Je

ne répondrai pas à la place de mon estimée homologue Valérie De Bue, que vous avez sans doute l'occasion de rencontrer et d'interroger plus souvent que moi. Je ne me prononcerai pas non plus sur l'exercice de cette compétence par ses prédécesseurs. L'un d'entre eux m'a précédé en tant que ministre des Sports et a siégé à mes côtés au gouvernement jusqu'à mi-avril 2016, date à laquelle j'ai repris la compétence du Sport. Depuis 23 ans, c'est souvent le même ministre qui est chargé des infrastructures et de la politique sportives. Cela pose indirectement la question de l'absence d'un ministre bruxellois des Sports en Communauté française durant toutes ces années, le dernier étant Éric Thomas.

Concernant le rapport de la Cour des comptes, les informations lui ont été transmises jusqu'à mi-avril 2016. J'ai endossé la compétence du Sport après cette date et ne peux donc pas vous éclairer à ce sujet.

Si je n'ai pas évoqué directement le contenu du rapport avec Mme De Bue, nous avons néanmoins discuté de la potentielle collaboration entre la Communauté française et la Région wallonne pour envisager l'opportunité de développer telle ou telle infrastructure en fonction de la politique sportive menée par la Communauté française. Je suis évidemment un grand partisan de cette vision stratégique partagée et cohérente.

Avant 1994, l'ADEPS disposait de l'expertise et des compétences liées aux choix à poser en termes d'investissement en infrastructures. À l'époque, cette collaboration n'a pas été formalisée et au fil du temps, ces compétences et cette expertise se sont perdues. Il existait auparavant les bureaux fédéraux; nous avons maintenant les centres de conseil du sport (CCS). Ma collègue et moi-même sommes en tout cas disposés à reconstruire un modèle de collaboration qui tienne compte des compétences et de l'expertise de l'ADEPS et d'Infrasports, les premiers attendant une réaction à une proposition formulée aux seconds.

Ne voulant pas faire offense à Mme Bertieaux, je ne rentrerai pas ici dans le débat de l'opportunité ou non de la régionalisation.

M. Patrick Lecerf (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse partielle... Nous aurons l'occasion de prolonger le débat en commission. Votre intervention m'inspire une première réaction: il y a effectivement eu, à un certain moment, un même ministre pour la Région et pour la Communauté française, mais le phénomène de répartition irrégulière des infrastructures sportives existe malgré tout.

Force est de constater depuis 1994 une diminution de la collaboration et, en tout cas, une perte d'efficacité. Dans le rapport d'audit, la Cour des comptes formule des suggestions pour renforcer cette collaboration: d'une part, améliorer la con-

certation entre la Communauté française et les fédérations sportives – il serait d’ailleurs judicieux que la Région y soit également associée – et, d’autre part, un meilleur échange des données en possession de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant, par exemple, les infrastructures sportives et la pratique du sport en général. Nous continuerons donc d’affiner ces différentes pistes de collaboration en commission.

8.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Organisation du jury central»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j’ai déjà eu l’occasion de vous interroger sur le fonctionnement ou plutôt le dysfonctionnement du jury central. Chaque année, le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne manque pas de le rappeler dans son rapport.

Comme d’autres parlementaires, j’ai reçu cette semaine un courrier de parents assez interpellant. Ils sont totalement désemparés face à la situation et dénoncent l’organisation du jury central pour leur fils qui désire passer le certificat d’enseignement secondaire supérieur. Le site web est surchargé, mais, en fait, incomplet. Les matières ne sont pas présentes sur l’*e-learning*, notamment pour des options de qualification. Les examens sont postposés sans date. Les résultats sont donnés deux mois après l’examen, ce qui empêche le jeune de se réorganiser pour une éventuelle deuxième session. Bref, l’organisation de ce jury central est vraiment chaotique. Pouvez-vous faire le point? Dans le même temps, disposez-vous de pistes de solution à court, moyen et long termes pour cette forme d’examen qui est essentielle pour de nombreux élèves, notamment ceux en décrochage scolaire?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – L’application du nouveau décret a provoqué plusieurs changements en termes aussi bien d’organisation que de ressources humaines. Une toute nouvelle équipe gère en effet l’organisation du jury central depuis l’été dernier. Les différentes sessions d’examens qui devaient être organisées à la suite de l’adoption du décret l’ont été dans les temps impartis. Lors de la dernière session, tous les examens ont pu se dérouler dans les temps. Les résultats ont également été communiqués dans les temps impartis par le décret.

En ce qui concerne la session en cours, des examens se déroulent en ce moment même, en mars. Les dates de ces examens ont été annoncées en décembre et en janvier lors de séances d’information auxquelles les participants étaient tenus d’assister. Il est vrai que des examens auront lieu durant la deuxième semaine des congés de

Pâques. Nous avons déjà eu l’occasion d’en parler avec Mme Trachte il y a quinze jours. Étant donné le nombre important de personnes ayant demandé à passer le certificat d’enseignement secondaire supérieur pour les cours généraux, il a été nécessaire de reporter des examens en raison d’un problème de locaux. Il n’y avait pas assez de locaux pour accueillir tous les candidats. Ce n’est pas la première fois qu’un tel scénario se produit. Nous avons insisté auprès des équipes concernées pour qu’elles anticipent le nombre de candidats et essayent de prévoir des solutions pour éviter les reports.

Certains reports ont effectivement été indiqués uniquement sur le site web. Le site doit être amélioré et les services s’y emploient. Ils nous ont également confirmé qu’ils allaient s’atteler à utiliser d’autres moyens de communication comme les courriels et les appels téléphoniques. En effet, publier les informations sur le site web ne garantit pas que les personnes concernées les reçoivent. L’équipe qui gère ces questions fait aujourd’hui le maximum et est consciente que les choses doivent être améliorées. Les différentes questions posées dans ce parlement, aussi bien en commission qu’en plénière, ont le mérite de sensibiliser les équipes à cet enjeu important de l’organisation des examens. En ce qui concerne l’*e-learning*, nous veillerons, avec la ministre Simonis, à harmoniser le travail des différents services.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j’entends les améliorations qui peuvent encore être apportées. Malheureusement, les élèves en cours de cursus subissent toutes ces dérives. Prenons l’exemple de l’épreuve des mathématiques qui a été reportée de plus d’un mois, sans nouvelle date de remplacement proposée. La seule information donnée concernant cet examen est «Précisions au plus tard le 15 mars». Nous sommes le 20 mars et les étudiants n’ont reçu aucune information! Nous devons éviter l’échec scolaire et sociétal de ces jeunes. Des dispositions doivent rapidement être adoptées pour un bon fonctionnement du jury central tant pour le certificat d’enseignement secondaire supérieur que pour les autres examens, comme notamment le certificat d’aptitude professionnelle, où de nombreux problèmes sont également constatés.

8.7 Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Impact du redoublement sur la confiance de nos élèves»

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Le redoublement dans l’enseignement obligatoire a un impact direct sur la réussite des étudiants dans l’enseignement supérieur. Ce constat a été formulé à maintes reprises et est à nouveau confirmé par une étude récente du professeur Jean-Paul Lambert. Cette étude démontre l’inadéquation entre le

redoublement et un enseignement de qualité prenant en compte les besoins des étudiants.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence gommait le redoublement du paysage de l'enseignement obligatoire, mais l'enseignement supérieur recourt aussi abondamment à cette pratique. Je ne peux que constater la fracture entre les deux pans de notre enseignement.

Madame la Ministre, avez-vous pris des dispositions avec votre collègue chargé de l'Enseignement supérieur pour harmoniser le passage entre l'école secondaire et l'enseignement supérieur? Les enseignants et les parents sont parfois conservateurs sur la question de redoublement. Constatez-vous néanmoins une évolution des mentalités? Enfin, quelle est votre vision du redoublement, après le tronc commun? Entendez-vous harmoniser cette pratique dans l'ensemble de l'enseignement obligatoire?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Notre enseignement présente encore une certaine culture du redoublement: 46 % des élèves de 15 ans ont déjà doublé une fois, soit quasi un élève sur deux. En Flandre, la proportion ne s'élève qu'à un élève sur quatre. Le redoublement reste bien ancré dans l'esprit de certains parents ou enseignants qui estiment qu'une bonne école est une école qui pratique le redoublement.

Pour faire évoluer cette mentalité, un travail de fond est nécessaire. Ce n'est pas en gommant simplement le redoublement que nous y parviendrons. C'est pourquoi nous ne voulons pas le supprimer par voie de décret. Nous optons plutôt pour des stratégies intervenant en amont de l'échec et visant à mieux accompagner l'élève, notamment par l'entremise d'un accompagnement personnalisé, d'un tronc commun plus ouvert, artistique et polytechnique et de différentes mesures, intégrées dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et poursuivant le même objectif.

Pourquoi ne pas supprimer le redoublement? Cette option a déjà été testée par le passé; les enseignants notent que le sens de l'effort et du travail de l'élève constitue un enjeu primordial. Cet élément doit être intégré dans un changement de perspective global, incluant tous les acteurs.

Par contre, les enseignants doivent s'interroger sur la manière de différencier et d'ajuster leurs pratiques pour ne plus opérer de sélection parmi les élèves, mais au contraire pour soutenir la réussite. Cette réflexion concerne autant l'enseignement secondaire que les hautes écoles et universités, qui doivent également remettre leur système en question.

Comme souligné par M. Lambert, le taux de réussite de l'enseignement supérieur démontre que la responsabilité n'incombe pas uniquement au niveau secondaire. L'ensemble des acteurs doivent prendre du recul sur la pratique du redoublement, non pas en l'interdisant, mais en prévoyant des

stratégies diverses plus tôt dans le parcours et en apportant des changements systémiques sur différents plans. Ces stratégies ne doivent donc pas intervenir en fin d'année scolaire seulement.

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Loin de moi l'idée d'empêcher totalement le redoublement. Il importe en effet d'enseigner le goût de l'effort à nos étudiants. Toujours est-il que les statistiques sont tout de même assassines. Vous les avez rappelez: un étudiant sur deux qui recommence une année dans son cursus secondaire, c'est un fameux aveu d'échec! Ce constat est catastrophique, particulièrement en termes de confiance en soi pour notre jeunesse. L'étudiant qui subit le redoublement perd inmanquablement confiance, n'osera pas se lancer dans des études supérieures ou, plus grave, sera éventuellement amené à s'orienter vers des filières qu'il n'aurait pas choisies s'il avait bénéficié d'un accompagnement plus personnalisé.

La sanction par l'échec est sans doute une constante de notre culture pédagogique dans la partie francophone du pays. Toutefois, il existe d'autres systèmes pédagogiques qui encouragent la réussite, y compris dans l'enseignement supérieur. Nous avons là des exemples à suivre qui seraient tout à fait bénéfiques pour le développement intellectuel et l'équilibre psychologique de la jeune population.

8.8 *Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Manuels scolaires de religion islamique»*

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Nous avons appris récemment que les manuels scolaires de religion islamique conseillés par l'Exécutif des musulmans de Belgique contenaient à plusieurs endroits la référence à la Direction des affaires religieuses de Turquie (*Diyanet*) qui prône la diffusion d'un islam de Turquie. Si c'est effectivement *Diyanet* qui a publié ces manuels, la situation est préoccupante dans la mesure où l'on connaît tous les dérives du régime turc actuel qui ne prône ni le vivre ensemble ni le respect des valeurs qui sous-tendent les missions de notre enseignement.

Je voudrais savoir si c'est effectivement le cas. L'Exécutif des musulmans de Belgique aurait affirmé qu'il s'agissait d'un problème de nom d'éditeur: est-ce bien exact? Quel contrôle la Communauté française exerce-t-elle sur le contenu de ces manuels?

Ce qui est vrai pour la religion musulmane l'est aussi pour la religion protestante puisque l'on m'a rapporté que le problème se pose également avec l'intervention de sectes arrivées des États-Unis.

Plus généralement, comment pouvez-vous

garantir le respect de nos valeurs dans ces différents manuels?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je voudrais refaire le point sur l'agrément des manuels scolaires.

Je ne supervise évidemment pas l'agrément de l'ensemble des manuels scolaires. Lorsqu'un éditeur introduit une demande d'agrément, celle-ci part à l'Inspection et est ensuite soumise à la Commission de pilotage.

Nous n'avons pas reçu de demande d'agrément pour le manuel que vous évoquez. Rien n'oblige à demander l'agrément. L'agrément permet aux écoles d'acheter le manuel agréé à l'aide des moyens qui leur sont octroyés, à cet effet, en vertu du décret «Manuels scolaires».

Dans la presse, vous avez lu l'avis de l'Inspection de religion islamique sur ce manuel. Je rejoins complètement cet avis bien étayé sur différents points. Il argumente ainsi que l'Institut de recherche en sciences religieuses (IRES) signale qu'il ne s'agit pas de *Diyanet*, mais d'une maison d'édition homonyme, *Diyanet-Vyanet Vakfi*. En outre, ces manuels ne sont évidemment pas obligatoires: ils servent de support, rentrent dans le cadre des référentiels de religion islamique et ont été rédigés par des enseignants flamands, en collaboration avec des inspecteurs flamands. Ils ont été édités en Flandre en 2009, puis traduits en français. Ces manuels semblent donc constituer des outils intéressants aux yeux de l'inspecteur de religion islamique, qui a d'ailleurs demandé aux enseignants les utilisant depuis cette année de faire remonter d'éventuelles coquilles ou fautes d'orthographe, en vue d'améliorer cette édition. Il n'y a pas non plus d'ingérence étrangère dans la rédaction de ce manuel.

Je fais confiance à l'Inspection et aux inspecteurs de religion islamique, dont le rôle est de vérifier l'adéquation entre les référentiels et les manuels utilisés.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Je ne partage pas votre confiance par rapport aux différentes religions et aux inspecteurs dans la mesure où il y a une double désignation. Nous devons rester vigilants, pas seulement pour la religion islamique, mais pour toutes les religions.

En revanche, je suis rassurée de savoir que la maison d'édition n'est pas *Diyanet*, l'organe turc, mais bien une autre maison d'édition.

(Mme Christiane Vienne prend la présidence)

8.9 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique d'amiante au sein d'un établissement de Grâce-Hollogne»

Mme Joëlle Kapompolé (PS). Nous connaissons tous et toutes les dangers liés à la présence d'amiante dans les bâtiments et ses conséquences sur la santé. J'ai lu dans la presse qu'un établissement de Grâce-Hollogne a été contraint d'organiser ses cours dans une autre école en raison d'un taux d'amiante supérieur aux normes recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Un rapport datant de 2008 révélerait l'existence d'amiante dans la cour, les façades et le faux plafond du bâtiment. Personnellement, je m'interroge sur l'existence de ce rapport et les recommandations qui y étaient listées, sachant que celles-ci n'ont pas été suivies et que les échantillonnages d'air imposés par la procédure n'ont pas été effectués.

Madame la Ministre, je souhaiterais faire le point avec vous sur ce dossier. Avez-vous été informée de ces faits? Des actions ont-elles été lancées depuis la révélation de cette affaire? Avez-vous des indications précises sur ce qui a été réalisé avant votre arrivée au gouvernement?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail impose à tous les employeurs de réaliser un rapport sur leurs bâtiments et notamment certains de leurs matériaux qui contiendraient de l'amiante. Ce rapport doit être mis à jour tous les ans. Le Service public fédéral Emploi (SPF Emploi) est responsable de la vérification de ces différents rapports. Il s'agit donc d'une compétence fédérale.

Concernant le monde scolaire, il appartient aux employeurs, en l'espèce aux pouvoirs organisateurs, de réaliser ces rapports. Par conséquent, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose que des documents concernant les écoles dont elle est le pouvoir organisateur. Je préciserai un élément important: aujourd'hui, une somme importante de 40 millions d'euros est destinée annuellement au programme prioritaire de travaux (PPT), notamment pour éradiquer l'amiante dans les bâtiments. Chaque année, environ 10 % de ce budget sont affectés à des travaux de désamiantage dans le cadre de rénovations et de transformations réalisées dans les écoles en PPT.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Je note qu'en dehors de la législation relative au bien-être, de nouvelles normes sont entrées en vigueur et pourraient changer la donne. Toutefois, comme vous l'avez souligné, il s'agit en partie d'une compétence fédérale.

8.10 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Grille horaire du tronc commun»

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, j’ai pris connaissance ce matin par voie de presse de vos déclarations concernant les grilles horaires du tronc commun, telles que vous les avez présentées au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J’ai constaté avec satisfaction que vous privilégiez l’autonomie des établissements. Cependant, l’autonomie des établissements s’apparente à de la débrouille lorsqu’il s’agit d’élaborer les grilles horaires, tant cet exercice est un véritable casse-tête.

Je reste toutefois perplexe, car, à ma connaissance, le dossier sur l’autonomisation du réseau de la Fédération, qui est un préalable au Pacte pour un enseignement d’excellence, n’est toujours pas abouti. Comment pouvez-vous continuer à plaider en faveur de l’autonomie des établissements sans que ce préalable au Pacte ne soit assuré? En outre, l’article que j’ai lu ce matin ne répondait pas à une de mes questions: combien de temps sera déduit des différents cours – que j’appellerais les apprentissages de base – si autant de matières sont ajoutées à la grille horaire?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Une fois n’est pas coutume, Madame Bertieaux, je pense que nous allons être d’accord sur beaucoup de choses. Je ne peux que vous donner raison au sujet de l’autonomie que nous souhaitons implémenter dans l’aspect organisationnel du futur tronc commun. Celle-ci me semble liée à l’autonomie plus générale des différents réseaux ainsi qu’à l’autonomisation du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). C’est d’ailleurs pour cette raison qu’une note d’orientation relative à l’autonomisation de ce réseau et à sa séparation dans une entité distincte était soumise au gouvernement ce matin. Nous avons dès lors créé des groupes techniques chargés de résoudre les questions juridiques et techniques liées à cette séparation.

À mon sens, l’ensemble des dossiers relatifs à l’évolution du Pacte pour un enseignement d’excellence doit progresser; certains d’entre eux constituent en effet des conditions préalables à d’autres. Je suis donc heureuse de vous voir également intéressée par ces dossiers, car les différents éléments juridiques dont nous disposons par rapport à l’autonomisation du réseau indiquent que nous aurons besoin d’une majorité spéciale de deux tiers pour donner la compétence de pouvoir organisateur à une entité distincte. Vous doutez donc que nous reviendrons vers l’ensemble des groupes du Parlement pour tenter de construire un modèle d’autonomisation sur la base d’un vote aux deux tiers des voix.

En ce qui concerne les grilles horaires, je propose de vous présenter le détail des différentes grilles lors de la première réunion de commission de la rentrée. Étant donné que la commission de l’Éducation reçoit, à votre demande et après l’accord de la Conférence des présidents, l’Académie royale de Belgique, et que nous avons

ouvert, depuis déjà trois séances, une discussion autour de ces grilles horaires, je ne demande pas mieux que de vous présenter l’agencement des heures. Vous verrez d’ailleurs que les différents volumes permettent de conserver des heures pour les compétences de base tout en donnant plusieurs possibilités organisationnelles aux écoles en fixant des volumes annuels. J’espère donc que vous prendrez au bond ma proposition de discuter de ces grilles en réunion de commission.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je prends au bond toutes les propositions honnêtes qui me sont faites, Madame la Ministre. Je vous entendrai bien évidemment, mais je suis déçue que vous me fassiez attendre encore trois semaines plutôt que de me répondre aujourd’hui. Soit! Le format de la question d’actualité ne permet pas un débat plus long. Je vous rappelle que l’autonomisation du réseau WBE est un préalable à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d’excellence. Or, pour le moment, vous êtes focalisée sur la question des grilles horaires alors que ce préalable n’est pas assuré.

Par ailleurs, vous avez bien prononcé les mots «entité distincte». Or, il me revient que c’est le format de service administratif à comptabilité autonome (SACA) qui est à l’étude. Celui-ci n’étant pas une personnalité juridique, il n’est pas une entité distincte. Dès lors, je préviens d’ores et déjà le gouvernement que si ce n’est pas une entité distincte qui nous est présentée, vous n’atteindrez pas la majorité des deux tiers.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

8.11 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Demande de révision du Pacte d’excellence»

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, vous n’ignorez pas qu’au moment où le Groupe central avait présenté l’avis n° 3, un certain nombre de réticences et d’objections avaient été émises; l’adhésion n’était pas absolue. À la lecture de la carte blanche signée par 1 000 personnes, parue dans «*La Libre Belgique*» d’hier, je constate que les craintes, les réticences et les remarques justement fondées continuent à voir le jour. À l’examen de cette liste, je m’aperçois que les signataires viennent de tous les horizons concernés par notre enseignement, de l’enseignement fondamental à l’enseignement supérieur, et de tous les réseaux. Ce n’est pas le fait d’une coterie ou d’un groupe de pression, c’est un mouvement extrêmement large et, je le répète, représentatif de tous les réseaux et de tous les niveaux d’enseignement.

Madame la Ministre, avez-vous déjà eu l’occasion de rencontrer une représentation de ces signataires? Avez-vous entendu certains de leurs

arguments qui rejoignent d'ailleurs les arguments de l'Académie royale de Belgique que nous entendrons le 17 avril? Au moins un des signataires de la carte blanche appartient d'ailleurs à l'Académie. À ce stade, qu'avez-vous fait, que comptez-vous faire des remarques assez fondées émises par ce groupe des mille?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Nous avions déjà reçu certains de ces signataires au cabinet, parce qu'ils adhéraient déjà à un appel précédent contre la suppression du cours d'histoire. Vous observerez sur les listes la présence de personnes communes à cet appel et à la carte blanche évoquée. Voici plusieurs semaines, j'ai effectivement reçu un collectif d'une douzaine de personnes réticentes au sort réservé par le Pacte pour un enseignement d'excellence à différentes disciplines. L'un des enjeux est évidemment le cours intégré de sciences humaines. Ce collectif m'avait déjà posé différentes questions à propos de la formation initiale. Pour cet aspect, je leur ai demandé de s'adresser à mon collègue, Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur.

S'agissant du futur cours intégré de sciences humaines, j'ai simplement rappelé ce qui figure sur la table aujourd'hui. La feuille de route du groupe de travail chargé du référentiel «Sciences humaines» prévoit quatre disciplines distinctes et une articulation entre elles. Comme c'est déjà le cas actuellement, il sera toujours possible de suivre ces formations aux attendus distincts. Les écoles auront le choix d'opter pour un cours qui soit davantage intégré, comme c'est déjà le cas pour 60 % des élèves de première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Voilà ce qui est prévu par le référentiel, discipline par discipline.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je prends note du fait que certains ont été reçus. Pour le reste, j'ai entendu la répétition de propos déjà tenus en commission. Je devrai probablement patienter trois longues semaines, puisque nous ne verrons vraisemblablement pas plus clair avant le 17 avril, en recevant l'Académie et en prenant connaissance du contenu précis des grilles horaires. C'est long, alors que vous avancez à marche forcée dans ce dossier!

9 Débat d'actualité (Article 82, § 6 du règlement): «Lutte antidopage dans les clubs sportifs»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Lutte antidopage dans les clubs sportifs». Les temps de parole sont les suivants: quatre minutes pour les intervenants, six minutes pour le ministre et une minute par réplique.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Un projet

de décret visant à élargir la lutte contre le dopage est apparemment déjà passé en première lecture au gouvernement. J'aimerais en connaître les contours. Je lis et entend des informations diverses à ce sujet. Les salles de fitness semblent stigmatisées. Votre projet se limite-t-il à ces salles de fitness ou l'étendez-vous à l'ensemble des sports amateurs? Pour augmenter les contrôles, il ne faut pas se restreindre, me semble-t-il, à une discipline, mais toucher l'ensemble des sports. Un élément m'interpelle toutefois: le nombre de contrôleurs ne semble pas augmenter. Comment allez-vous faire pour lutter efficacement contre le dopage?

Je ne peux pas me prononcer sur votre texte sans en connaître les tenants et les aboutissants, mais, quoi qu'il en soit, la philosophie du projet est bonne. Il est vraiment nécessaire de lutter contre le fléau du dopage, qui peut avoir des conséquences dramatiques pour la santé.

En résumé, Monsieur le Ministre, quelles sont les grandes lignes de votre projet? Se limite-t-il à une discipline sportive ou comptez-vous l'élargir à l'ensemble des sports amateurs? De plus en plus de personnes s'inscrivent, par exemple, au programme «Je cours pour ma forme». Comptez-vous aller jusque-là?

M. Bea Diallo (PS). – La presse m'informe qu'un projet de décret élargissant la lutte antidopage est en préparation. Je m'en réjouis, car je milite depuis des années pour que cette lutte soit aussi menée dans les salles de fitness.

La jeune génération actuelle veut rapidement augmenter ses performances sportives et se forger des muscles très puissants en peu de temps. Ces jeunes se laissent donc souvent influencer par des individus leur proposant des produits dopants. Ces produits mènent au but recherché, mais s'accompagnent malheureusement d'effets dangereux à long terme. Je suis donc très heureux que l'on puisse enfin exercer un contrôle dans les salles de fitness.

Une concertation plus large a-t-elle été organisée vis-à-vis de ce décret? Dans quelle dynamique pourrions-nous nous inscrire, tous ensemble, pour lutter contre ce fléau, y compris pour ce qui est des sports amateurs? Quelles seront les missions de la commission spécifique chargée de cette responsabilité? De quelle façon ces missions seront-elles élargies? La Flandre a déjà pris de l'avance sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle collaboration comptez-vous mettre en place? Les bonnes pratiques existent-elles déjà dans certains pays? Si oui, envisagez-vous de vous en inspirer?

Le fléau du dopage nécessite un combat qui doit se poursuivre. Nous devons y consacrer des moyens, également en termes de prévention et de sanction. Toujours est-il que nous sommes sur la bonne voie.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). –

Comme le disaient les orateurs précédents, les médias ont largement fait écho de cette question toute la semaine, notamment la RTBF. M. Diallo a affirmé: «Aujourd’hui, contrairement aux idées répandues, la première discipline sportive dans notre pays, et partout ailleurs, n’est pas le football, comme beaucoup l’imaginent, mais le fitness.» En effet, ce sport est un phénomène de société et de masse.

Vous prépareriez un projet de décret mettant en conformité le décret «Dopage» avec les codes de l’Agence mondiale antidopage (AMA). Est-il vrai que vous soumettrez bientôt le texte en deuxième lecture au gouvernement? Quelles sont les grandes lignes de ce projet? L’organisation nationale antidopage (ONAD) réalise des contrôles sur des sportifs afin de déterminer un éventuel usage de substances illicites. Des chiffres ont été recueillis pour la Flandre. Quelle est la répartition des cas de dopage positifs entre sportifs amateurs et professionnels, notamment pour 2017? Comment serait constitué le tribunal antidopage? Quelles personnes en feraient partie? Quels seraient les moyens affectés à cette instance? Avec justesse, les responsables de l’ONAD se questionnent sur un éventuel élargissement des contrôles antidopage aux salles de fitness. Cet accroissement entraînerait une augmentation du travail. Comptez-vous donner des moyens supplémentaires à l’institution prenant en charge ces examens?

Il est très important de sensibiliser aux dangers de ces drogues les jeunes pratiquant des sports et qui ne sont pas affiliés à des fédérations, car ils sont plus nombreux que ceux qui le sont. Avez-vous organisé une concertation? Je suppose que vous n’allez pas commettre l’erreur de proposer un texte sans avoir écouté les personnes concernées au premier plan, les gestionnaires de salles de fitness. Nous savons que ce phénomène pose un véritable problème de santé qui touche particulièrement les jeunes pour qui la forme et l’aspect physique comptent énormément. Il suffit d’observer le monde autour de nous pour constater que des jeunes gens se transforment physiquement en très peu de temps. Le *crossfit*, cette nouvelle discipline qui semble encourager ce genre de pratiques, sera-t-il concerné par la disposition que vous allez proposer? Nous devons agir concrètement et complètement.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – J’ai évidemment été interpellée par la publication dans la presse d’éléments de votre avant-projet de décret, et ce, avant même d’avoir pu l’examiner moi-même! Un débat comme celui-ci est donc prématuré, puisque nous ne disposons pas des documents en question. Il s’agit, semble-t-il, de modifier le décret du 20 novembre 2011 relatif à la lutte contre le dopage pour le mettre en conformité avec les prescriptions de l’AMA et d’en élargir le champ d’application. Cet incident représente l’occasion de lancer la réflexion sur le dopage et les mesures à prendre pour lutter contre ce phé-

nomène également présent dans d’autres disciplines et espaces.

Les centres de fitness sont les premiers incriminés. Toutefois, je suppose qu’ils ne sont pas les seuls à être confrontés au problème. Quel sera le périmètre des actions que vous mènerez? Comme je l’ai déjà constaté lors de précédentes réflexions sur les fédérations sportives, la Fédération Wallonie-Bruxelles assume une responsabilité directe vis-à-vis des fédérations qu’elle reconnaît et subventionne. Pour le secteur privé, il est essentiel de savoir quel sera le périmètre en question.

La parution de différents articles a également donné lieu à une réaction de la part de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport. Pour leur part, les salles de fitness ont réagi assez positivement par rapport à la démarche. Le dopage constitue un véritable fléau qui cause des problèmes de santé importants. Les personnes qui y ont recours n’ont pas toujours conscience de l’ampleur des dégâts engendrés.

Nous devons analyser la situation. Pourquoi le dopage et l’utilisation de produits dopants sont-ils si répandus auprès des sportifs amateurs? La perspective de réussir et de réaliser une belle performance motive évidemment ce choix. Toutefois, ces valeurs sont contraires à celles du sport et aux souhaits en matière de prévention de la santé.

Ensuite, nous devons délimiter le périmètre de l’intervention pour éviter d’aller trop loin et ne pas faire «pire que mieux», ces activités reposant avant tout sur la volonté de chacun d’améliorer sa propre pratique sportive.

Par ailleurs, nous devons aussi comprendre pourquoi la pratique du dopage est si répandue en Flandre, alors que des contrôles y sont effectués depuis bien des années. Une analyse de la situation semble nécessaire pour en comprendre les tenants et aboutissants.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle – nécessaire – à jouer en matière de prévention. Je n’ai vu dans aucune salle de sport la présence d’affiches ou d’informations sur les risques en matière de santé liés à l’utilisation de produits dopants. Nous devons améliorer ce point!

Enfin, qu’en est-il des moyens alloués à la réalisation de ces contrôles, de la méthodologie utilisée ou encore de la pertinence de ces vérifications? Nous en saurons certainement davantage lorsque le texte du décret sera en notre possession. Pour ma part, je vous invite, Monsieur le Ministre, à concerter et écouter les différents secteurs pour atteindre l’objectif souhaité, tout en respectant les règlements internationaux.

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – La réforme qui est projetée a pour objectif général de permettre à

l'ONAD de répondre entièrement à ses obligations de signataire du Code mondial antidopage vis-à-vis de l'AMA. De manière plus globale, il s'agit aussi de réaffirmer l'engagement sans réserve de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mieux lutter contre le dopage.

Pour atteindre cet objectif général, l'avant-projet de décret – qui a reçu l'avis positif du Conseil supérieur des Sports (CSS) avec un résultat du vote à l'unanimité moins une voix – prévoit deux grands axes: l'autonomie opérationnelle de l'ONAD et de tous ses contours, ainsi que la compétence obligatoire de la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage (CIDD) pour connaître et juger les cas de dopage qui seraient constatés ou allégués par l'ONAD, et ce, indépendamment de l'affiliation ou non du sportif à une fédération. Cette compétence disciplinaire élargie à la CIDD permettra, je pense, de lutter plus efficacement encore contre les différentes formes de dopages qui sévissent au sein de certaines salles de fitness. Je ne vais évidemment pas généraliser le phénomène, mais il existe au vu des cas signalés. J'ai d'ailleurs répondu plusieurs fois à des questions à ce sujet en réunion de commission des Sports.

Je vous confirme que la deuxième lecture du texte sera inscrite à l'agenda du gouvernement dans les prochaines semaines, même si je ne peux encore pas vous avancer de date exacte. Nous devons évidemment encore attendre l'avis du Conseil d'État. Une fois ce dernier obtenu, nous passerons à la troisième lecture du texte à l'issue de laquelle nous le déposerons au Parlement pour en discuter, sans doute très longuement, en commission des sports. Sans avancer de date précise, j'espère présenter ce texte en commission au mois de mai ou au mois de juin.

En ce qui concerne l'avis de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport, je rejoins la position de l'ONAD communiquée par voie de presse. En réalité, la réforme n'amènera évidemment pas l'ONAD à effectuer demain des contrôles improbables dans des lieux insolites. L'organisation continuera à agir dans le cadre des priorités qui lui sont imposées par l'AMA et qui sont donc davantage liées aux sports de haut niveau. En revanche, un changement majeur – qui me semble difficilement contestable – aura lieu et, à vous entendre, je suis conforté dans cette idée: l'ONAD pourra désormais contrôler et donner des sanctions effectives dans les salles de fitness. Concernant les sanctions applicables à l'égard d'un sportif qui ne serait pas affilié à une fédération, il conviendra de décréter, par arrêté, une échelle graduelle de sanctions afin d'apprécier la gravité des violations des règles antidopage constatées, ainsi que les montants proportionnés des amendes à infliger.

Pour conclure, je suis tout à fait convaincu du bienfondé de cette réforme et j'ai toute confiance dans son aboutissement. Force est de cons-

tater qu'il est nécessaire d'agir. Cette réforme transformera la régulation du contrôle au sein du monde sportif. L'objectif est bien entendu d'ordre public, mais surtout de santé publique. C'est une position tout à fait assumée; ne le perdez jamais de vue. C'est un objectif responsable, qui a été confirmé tant par l'ONAD que par le CSS et le gouvernement. J'espère que le Parlement l'approuvera également dans quelques mois.

Enfin, je ne dispose malheureusement pas des chiffres pour 2017. Ils seront disponibles l'année prochaine sur le site Internet de l'ONAD. Il est évident que les campagnes de sensibilisation auront lieu bien avant l'entrée en vigueur du texte, de sorte que tous les sportifs seront parfaitement informés du champ de la réforme et des sanctions potentielles encourues en cas de fraude. D'ailleurs, ces mesures ont d'ores et déjà un impact puisque j'ai reçu des courriels de citoyens désireux d'avoir des précisions. Un citoyen m'a même dit qu'il n'y avait évidemment aucun danger pour les sportifs fonctionnant à l'eau claire. Je peux donc déjà parler de sensibilisation, mais il est vrai, Madame Ryckmans, que des campagnes à proprement parler seront nécessaires.

Par ailleurs, bien que le secteur du fitness n'ait pas été formellement concerté, le retour perçu par voie de presse est très positif. Ce secteur est évidemment disposé – il en va de son intérêt – à coopérer pour lutter contre le fléau du dopage. M. Mampaka Mankamba et M. Diallo ont bien décrit la situation. Aujourd'hui, la nouvelle génération souhaite aller plus vite que le temps nécessaire à la réalisation de telle ou telle performance sportive. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur cette question en réunion de commission, car j'aurais pu vous fournir une réponse beaucoup plus longue et technique sur le sujet.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Il faut continuer à lutter contre le dopage et mener un travail de prévention!

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu à ma question sur le nombre de contrôleurs. Pour intensifier la lutte contre le dopage, il faut bien entendu se donner les moyens d'effectuer les contrôles.

Je trouve regrettable de stigmatiser les salles de fitness. Tout dépend de la déontologie de leurs patrons. Dans certaines salles, le personnel fait défaut en dehors de l'accueil. Il est essentiel de travailler en amont, sur la vente des produits dopants. Les salles de fitness sont au bout de la chaîne.

Quoi qu'il en soit, je serai attentive au projet de décret qui sera déposé au Parlement et examiné en commission.

M. Bea Diallo (PS). – Contrairement à ce que Mme Galant dit, je crois qu'il est important d'effectuer des contrôles dans les salles de fitness. Les sports sont aujourd'hui nombreux à faire

l'objet de contrôle. Il faut les poursuivre, notamment pour le sport de haut niveau, mais aussi pour le sport amateur. Pour les salles fréquentées par tout un chacun, le contrôle doit être aussi rigoureux, car des trafics se pratiquent. Ces trafics n'ont pas lieu dans toutes les salles. Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Ministre, de ne pas les stigmatiser, mais les contrôles s'imposent dans certaines d'entre elles. Il s'agit d'une question de santé publique. Nous en débattons en juin lorsque le décret sera présenté.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Monsieur le Ministre, ce trafic de substances stupéfiantes autour des salles de sport est de plus en plus juteux. Les jeunes se font aborder et se voient proposer des produits en tout genre. Il serait intéressant, comme l'indique Mme Galand, que vous organisiez des séminaires et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la consommation de ces produits et que vous y invitiez tous les acteurs clés de la pratique sportive au quotidien, en particulier les entraîneurs personnels – personnages clés des salles de sport –, des gérants ou des hôtes de ces salles. Pourquoi ne pas agir dans des lieux insolites, comme vous le suggérez? Cela permettrait de changer les mentalités.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – J'examinerai bien entendu le projet de décret quand il aura été déposé sur le bureau de notre Parlement. Il serait intéressant de recueillir l'avis de la Commission de la protection de la vie privée, car il faudra bien choisir les lieux à contrôler et analyser les risques d'atteinte à la vie privée. Je souligne l'importance et l'intérêt d'assurer ces contrôles dans les salles de sports ou les lieux dans lesquels les sports de compétition se pratiquent. Cela a été dit: de plus en plus de gens sont dans la compétition. Heureusement, de plus en plus de gens et de familles n'en veulent pas et optent pour d'autres modèles de la pratique sportive. Les contrôles accrus doivent cibler en priorité le public compétitif et ne doivent en tout cas pas détourner des personnes de pratiques sportives saines et naturelles. Il faut assurer une concertation accrue avec le SPF Santé publique et éventuellement lutter aussi contre la publicité pour les produits dopants et le trafic qu'ils génèrent.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h30 et reprise à 16h00.*

M. le président. – La séance est reprise.

10 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin, dé-

posé par Mme Vienne, M. Evrard, Mmes Salvi et Trachte, M. Legasse, Mme Brogniez, M. Mampaka Mankamba et Mme Ryckmans (doc. 604 (2017-2018) n° 1). Je vous propose que cette proposition soit examinée au cours de cette séance. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à la création de petites cités administratives de proximité et le maintien des administrations décentralisées existantes, déposée par MM. Arens, Furlan, Desquesnes, Kilic, Drèze et Mottard et Mmes Salvi et Poulin (doc. 605 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à évaluer le processus d'enseignement par la CPU et à proposer, au minimum à la rentrée scolaire 2020, l'entrée en vigueur de la certification par unités d'acquis d'apprentissage en 4^e année de l'enseignement secondaire qualifiant, déposée par M. Henquet, Mmes Bertieaux, Lecomte, Potigny et Warzée-Caverenne et M. Bracaval (doc. 608 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels, déposée par Mmes Vienne, Salvi et Emmery, MM. Baurain et Dufrane et Mme Vandorpe (doc. 611 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par Mme Moinnet, M. Martin, Mme Dock, M. Fassi-Fihri, Mme Tillieux et M. Culot (doc. 612 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Médias. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la nécessité de relancer la concertation avec le fédéral concernant la réforme des pensions, déposée par Mme Salvi, MM. Fassi-Fihri et Maxime Prévot (doc. 613 (2017-2018) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de

l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

11 Projet de décret portant assentiment à la Décision des représentants des Gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 28 avril 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à ATHENA (doc. 591 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

11.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Mouyard, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

12 Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014 (doc. 592 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

12.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Targnion, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

12.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

13 Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire (doc. 593 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)

13.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Tillieux, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Potigny.

Mme Patricia Potigny (MR). –

Depuis 1987, les pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) ont permis à des équipes reconnues au sein de la communauté scientifique internationale d'obtenir des moyens humains et matériels supplémentaires, pour réunir une masse critique suffisante et renforcer les liens entre des universités de Communautés différentes. Ce programme, qui était unanimement apprécié tant en Belgique qu'à l'étranger, a eu un effet démultiplicateur indéniable pour les quelque 30 millions d'euros investis annuellement par le pouvoir fédéral.

La décision des négociateurs de la sixième réforme de l'État de transférer le montant fédéral annuel destiné aux PAI aux Communautés, à partir de 2018, a suscité un vif émoi au sein de la communauté scientifique belge. Heureusement, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont convenu de poursuivre cette collaboration intercommunautaire de haut niveau. Le Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) et le *Fonds Wetenschappelijk Onderzoek* (FWO) ont été chargés de la mise en œuvre des nouveaux programmes. Le programme «*The Excellence of Science*» (EOS) a été lancé officiellement le 14 décembre 2016. Si la Communauté flamande a mis à jour son accord de collaboration avec le FWO, la Fédération Wallonie-Bruxelles modifie par le texte que nous adoptons aujourd'hui le décret du

17 juillet 2013 relatif au financement de la recherche par le Fonds national de la recherche scientifique.

Selon le ministre, chaque Communauté travaille, certes, de concert, mais sur la base de ses propres budgets, ce qui explique qu'il n'est pas nécessaire de conclure un accord de coopération, comme l'a proposé le Conseil d'État. Ainsi, le ministre juge plus efficace de compléter le décret existant relatif au financement du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) que de conclure un accord de coopération dont toute modification se révélerait compliquée. Le ministre s'interroge d'ailleurs sur la flexibilité des accords de coopération et sur la rigidité des procédures y afférentes qui entraverait leur évolution. Le MR en prend bonne note.

Le programme EOS a été lancé en décembre 2016. Les projets de recherche devaient être adressés au FRS-FNRS en avril 2017. Le projet de décret sera donc adopté aujourd'hui et produira ses effets le 1^{er} janvier 2018. Comme hier encore en commission, la recherche scientifique est à nouveau au centre des débats de ce Parlement. Le MR s'en réjouit.

C'est effectivement une compétence essentielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dont on parle moins. Avec le programme EOS, il est également question de collaboration, d'excellence, d'avancées scientifiques et d'internationalisation. Nous soutiendrons donc ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Henry.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Comme l'a souligné ma collègue, je me réjouis du dépôt de plusieurs textes relatifs à la recherche, qu'il s'agisse de la recherche en art, évoquée hier en commission, des anciens PAI ou encore du soutien à la recherche en haute école. Il s'agit en effet d'un domaine dont on parle peu, qui est souvent occulté par l'enseignement supérieur, mais qui a toute son importance.

Ce projet de décret a pris un certain temps; il aura fallu presque toute la législature avant qu'il ne nous soit soumis. Il était «appelé» par la réforme de l'État. Beaucoup d'énergie a été consacrée à faire en sorte que l'on puisse poursuivre l'excellente collaboration intercommunautaire qui existait au niveau fédéral. À la suite de la réforme institutionnelle, les Communautés ont émis le souhait de rétablir cette forme de partenariat, sous une forme nouvelle. Vous avez vous-même, Monsieur le Ministre, parlé de continuité. Bien que je soutienne cette idée, je m'interroge sur ce principe de déconstruction/reconstruction, mais c'est ainsi que notre pays fonctionne... Je dois cependant me réjouir de cette volonté partagée par les deux Communautés et par la communauté scientifique de poursuivre cette collaboration et de continuer à soutenir la recherche. Les PAI étaient reconnus comme des pôles importants, excellents et très

efficaces.

Le principe même de la recherche intercommunautaire étant un domaine important à nos yeux, nous soutiendrons ce texte lors du vote. Notons qu'il s'agit de financements considérables, qui permettront aussi d'engager des doctorants.

Même si le fait est certainement explicable, nous regrettons que le premier appel à projets ait eu lieu avant le dépôt de ce texte, mais nous nous réjouissons de disposer désormais d'un cadre décretaal. De même, le choix commun a été fait de ne pas conclure d'accords de coopération. Je suis quelque peu sceptique. J'espère qu'on ne le regrettera pas, car un accord de coopération «instituée» les choses et les rend plus difficiles à modifier.

Par exemple, les règles relatives à l'*open access* ne sont pas les mêmes dans les deux Communautés. Comment régler ce problème? Pour le moment, la discussion entre les chercheurs et dans les structures mises en place semble suffisante, mais un accord de coopération pourrait prévoir des dispositions quant à ce genre de question. Espérons bien entendu que le système continue à bien fonctionner. Hier, la commission de l'Enseignement supérieur a débattu du projet de décret portant financement spécifique de la recherche en art. Là aussi, l'excellence scientifique semble être le principal critère d'évaluation.

Pour le reste, les termes du décret sont extrêmement larges. C'est ultérieurement, dans la mise en œuvre du projet, que les critères pourront être affinés. En effet, la réglementation interne à l'Observatoire de l'enseignement supérieur (OES) est plus précise quant aux critères d'évaluation: on évalue les projets sur la base de leur qualité, de la qualité de la recherche, de celle du consortium. En cas d'*ex aequo*, les projets sont départagés sur la base de leur caractère interdisciplinaire et de l'équilibre des genres au sein des équipes.

Nous devons, malgré tout, rester vigilants quant à la manière dont les projets sont choisis. Même si les chercheurs sont de grands professionnels, les politiques doivent s'intéresser au processus de sélection des dossiers. Bien que la notion d'excellence soit souvent positive, elle peut être sujette à discussion, notamment dans les universités.

Nous soutiendrons donc ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Marcourt, ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Très succinctement et de mon banc, je souhaiterais remercier les différents groupes pour avoir apporté leur soutien à ce texte. Il est important, car après la sixième réforme de l'État, le milieu académique a montré une très grande inquiétude sur l'avenir de ce qui était nommé à l'époque les projets d'accueil individualisé, devenus aujourd'hui «*The*

Excellence of Science». Pour ces projets, nous nous sommes accordés, avec la Communauté flamande, sur deux éléments essentiels: maintenir l'intégralité des budgets et instaurer un mécanisme pérenne d'accord entre le FRS-FNRS et le FWO.

Le projet de décret examiné aujourd'hui permettra de pérenniser ce système. J'ai constaté l'enthousiasme des chercheurs pour ce projet et si nous sommes le 21 mars, il n'y a aucune rupture entre l'ancien programme et le nouveau. Assurer cette continuité est à l'honneur des deux gouvernements qui ont permis de maintenir le niveau d'exigence et la qualité de la recherche. Nous serons demain tous heureux de voir les relations entre les chercheurs francophones et néerlandophones de notre pays renforcées afin d'améliorer encore la recherche.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

13.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

14 Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 déterminant les socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1er degré de l'enseignement secondaire, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études, les compétences terminales et savoirs requis en fran-

çais à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition (doc. 599 (2017-2018) n°s 1 et 2)

14.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Zrihen, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

14.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

15 Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin (doc. 604 (2017-2018) n° 1)

15.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Le 13 juillet 2016, notre Parlement votait à l'unanimité la proposition de résolution, portée par Mme Defrang-Firket et visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce texte demandait notamment au gouvernement de soutenir les projets en faveur du sport féminin. En 2017, notre assemblée fut labellisée «*HeForShe*» par ONU Femmes. Le Parlement a, dès lors, souhaité accroître son action en faveur d'une réelle égalité des genres dans le sport. Je rappelle également que notre groupe a, par l'intermédiaire de M. Evrard, déposé une proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes pour les compétitions sportives organisées en Fédération

Wallonie-Bruxelles. Ce texte a été présenté en commission et doit encore faire prochainement l'objet d'auditions.

Aujourd'hui, un nouveau texte instaure le prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin, proposé par les services du Parlement dont je souhaite saluer la qualité du travail. Il ne s'agira pas de récompenser une performance incroyable d'une Nafissatou Thiam en heptathlon ou d'une Élise Mertens en tennis; les prix existent déjà pour ces exploits que je salue néanmoins. L'objectif de ce nouveau prix est de consacrer une initiative ou un projet qui promeut le sport féminin. Pensons à la création d'une équipe, d'une compétition ou d'un stage qui permettrait aux femmes de faire du sport et de lever certaines barrières existant encore aujourd'hui.

Un autre élément intéressant est que le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes déterminera, conjointement avec la commission des Sports, une liste de candidats lauréats. Ce prix est clairement un pas dans la bonne direction. J'espère bien entendu que de nombreux projets seront éligibles dès l'année prochaine et que ce texte contribuera à instaurer davantage d'égalité entre les hommes et les femmes dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – J'ai presque envie de dire que notre collègue a tout dit, mais je souhaiterais tout de même m'exprimer sur ce projet qui me tient très à cœur. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, notre Parlement s'est illustré au cours de ces dernières années. Comme ma collègue l'a rappelé, si nous avons obtenu le label «*HeForShe*», ce n'est pas par hasard. Nous sommes le premier parlement en Europe à avoir accédé à cette labellisation. Ce prix est en quelque sorte aussi une concrétisation de notre label.

Dans son rapport de 2016, la direction de l'Égalité des Chances indiquait que, selon différentes études, la référence culturelle sportive dominante dans le sport est celle du masculin et que, dans les référentiels historiques et médiatiques, les figures masculines sont prédominantes.

C'est vraiment pour inverser cette tendance et définitivement nous inscrire dans la modernité du combat pour l'égalité que nous vous proposons aujourd'hui de donner davantage de visibilité au sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles, en récompensant toute personne ou association encourageant la pratique sportive féminine. Nous nous réjouissons que le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la commission des Sports collaborent activement

pour promouvoir les pratiques, les personnes et les projets ayant une vocation d'exemplarité.

M. le président. – La parole est à M. Mampaka Mankamba.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – C'est un vrai bonheur de soutenir cette proposition de décret.

Nous avons le sentiment que les institutions s'occupent de la lutte pour l'égalité hommes-femmes et que beaucoup d'actions sont entreprises dans ce domaine. Pourtant, au vu des chiffres, nous devons poursuivre ce combat, car nous avons encore un long chemin à parcourir.

Le Parlement a déjà de nombreuses réalisations à son actif. Par exemple, hier encore, je participais à la réunion de commission de Mme Simonis et j'ai été très impressionné par toutes les politiques déjà mises en place par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons souvent le sentiment que toutes ces campagnes suffisent, mais ce n'est pas le cas. Les baromètres indiquent que le secteur du sport est le plus touché par le problème de la discrimination. C'est pourquoi je me réjouis de l'existence de cette proposition de décret visant à promouvoir le sport féminin.

Nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations et slogans politiques. Les hommes politiques ont le devoir de se rendre sur le terrain pour y repérer les initiatives dignes d'être reconnues, diffusées et récompensées. J'ai le sentiment que la création d'un prix permettra à toutes les personnes qui en ont besoin d'être encouragées.

Il est plus efficace d'inciter les institutions chargées de mener toutes ces politiques de lutte contre les discriminations à agir que de les y contraindre. C'est le cas ici et nous devrions donc tous soutenir cette proposition de décret. C'est pourquoi mon groupe et moi-même, nous participerons à ce vote avec beaucoup d'enthousiasme.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Le sport est un des domaines dans lesquels l'inégalité reste particulièrement frappante. Les études montrent que les disciplines sont segmentées, que les femmes et les hommes n'ont pas accès aux mêmes sports, qu'ils ne les pratiquent pas de la même manière et que les moyens mis à disposition des filles et des garçons ne sont pas les mêmes. La récente analyse du budget de notre Fédération n'a fait que confirmer cette inégalité, notamment au vu des soutiens accordés aux clubs, en particulier les clubs sportifs de football dans les communes.

Les mécanismes qui entravent l'accès au sport des femmes ou les cantonnent à des sports bien particuliers, très peu mixtes, sont aujourd'hui identifiables. Nous commençons à les comprendre

et à en dénoncer les effets. La persistance des stéréotypes, les images véhiculées sur la pratique sportive et les freins mis à la pratique du sport par les femmes, notamment à partir de la puberté, en sont des exemples.

Il est important d'assurer une visibilité aux femmes qui innovent dans ce domaine particulier. La proposition instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour des projets innovants pour l'égalité de genre dans le sport s'inscrit dans la continuité du travail déjà réalisé par notre Parlement avec le vote de la proposition de résolution de 2016, et avec le texte à l'examen actuellement portant sur la rémunération égale des récompenses dans les compétitions sportives. Notre Parlement ajoute aujourd'hui un nouveau prix à ceux qui existent déjà. Ce texte s'inscrit également dans la labellisation de notre Parlement en tant que Parlement «*He for She*».

Nous avons cherché à rendre le texte de la proposition plus précis. La collaboration qui sera organisée avec le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes nous permettra, je l'espère, de proposer des projets innovants dans leurs publics et dans les méthodes utilisées pour assurer plus d'égalité, une plus grande autonomisation des femmes dans la compétition sportive ou la pratique d'un sport.

Je me réjouis de cette attention particulière portée au sport égalitaire par le biais d'un prix spécifique. Il s'agit de montrer de manière positive ce qui peut être réalisé. Il serait intéressant que, dans l'ensemble des prix accordés par notre Parlement, nous soyons également attentifs à cet aspect pour assurer une analyse «genrée» cohérente avec l'ensemble des prix, comme nous le faisons pour la Culture, les Arts et autres disciplines que notre Parlement choisit d'honorer.

M. le président. – La parole est à M. Madrane, ministre.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. – En tant que ministre des Sports, je voudrais saluer l'initiative et l'investissement des collègues parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce soutien au sport féminin. Tout ce qui contribue à promouvoir le sport au féminin est accueilli avec beaucoup de plaisir de ma part, mais également par l'ensemble du gouvernement.

M. Mampaka Mankamba a rappelé qu'avec Isabelle Simonis, nous avons lancé un appel à projets afin de soutenir précisément les initiatives prises en faveur du sport au féminin. Nous allons réitérer cet appel, car il a obtenu un grand succès en plus d'être bien doté financièrement.

Je remercie l'ensemble des députés pour la rédaction et le vote de ce texte.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

15.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de décret.

16 Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière» (doc. 602 (2017-2018) n° 1)

16.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Luperto, rapporteur, pour un rapport oral.

M. Jean-Charles Luperto, rapporteur. – En sa réunion du lundi 19 mars 2018, votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné la proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière».

Elle a entendu Mme Trachte présenter le texte initié par son groupe. La députée a, tout d'abord, rappelé le contexte bien connu dans lequel s'inscrit cette proposition de résolution. Elle s'est dite interpellée positivement par la mobilisation citoyenne sans précédent sur le sort des migrants. Néanmoins, cette mobilisation est mise en danger par des projets de loi comme celui relatif aux visites domiciliaires, par des opérations policières comme celles annoncées et mises en œuvre dans les transports en commun ou encore par des opérations policières dans les lieux culturels et éducatifs. Face à un climat de peur et de découragement, ressentis par les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sentent à la suite de ce type d'opérations policières, il était important d'agir.

Mme Trachte a précisé que l'objectif du texte n'est pas de se substituer aux actions mises en œuvre par le gouvernement fédéral, la police et l'Office des étrangers, mais d'assurer une question

de proportionnalité entre les intérêts divergents de ce dernier et l'importance sociétale du travail effectué dans certains lieux, comme les écoles et les lieux culturels. La finalité poursuivie est donc de réaffirmer l'importance et l'intérêt du travail effectué dans ces institutions pour le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'intégration, l'émancipation des personnes et l'éducation de nos enfants. Cette proposition de résolution vise, dès lors, à rassurer les acteurs par l'engagement de mettre en œuvre ces politiques et à les encourager à les poursuivre, en dépit du climat de peur, que l'arrestation des sans-papiers dans les locaux de l'association culturelle Globe Aroma, à Bruxelles, a entraîné.

En tant que cosignataire du texte, M. Prévot a, pour le groupe cdH, qualifié d'objectifs essentiels la question de la sensibilisation à l'accueil de la population migrante, de l'amélioration de leur séjour et du respect des droits humains. Avec ce texte, le Parlement posera un acte qui, selon lui, témoigne de la solidarité envers celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés dans la gestion de l'accueil des migrants. M. Prévot a aussi expliqué que le terme «entité hospitalière» a une portée symbolique dans la mesure où il ne doit pas cacher une réalité préexistante. Ainsi, il a rappelé que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà posé des actes destinés à pratiquer cette politique de la main tendue, comme avec le dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primoarrivants (DASPA) en 2012. Il a ajouté que le monde universitaire et des hautes écoles n'a pas non plus attendu ce texte pour agir.

Pour rappel, la version initiale du texte rédigé par le groupe Ecolo a été retravaillée en vue d'y insérer que la Fédération Wallonie-Bruxelles est, de longue date, soucieuse de l'intégration optimale des réfugiés. Ainsi, par rapport au texte initial, des éléments de nuance complémentaires ont donc été apportés sur des compétences qui ne relèvent pas directement de notre niveau de pouvoir, même si l'actualité récente a permis de rappeler qu'il convenait de s'offusquer, tout en évitant de s'opposer par principe à toute arrestation dans et autour d'enceintes subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Prévot a signalé l'existence de la circulaire n° 569 du 29 avril 2003, modifiée par la circulaire du 2 janvier 2016 et non 2006, comme l'indiquait erronément le texte de la proposition de résolution. Il a plaidé pour qu'il soit demandé au gouvernement fédéral d'étendre son principe à l'ensemble des organismes subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, il a conclu que l'adoption de ce texte sera l'occasion de venir en appui aux différentes actions menées par les communes. Il s'agit d'un signal envoyé, par ce Parlement, des objectifs et des principes humanistes de l'accueil dans de bonnes conditions de dignité et de respect pour les personnes migrantes et réfugiés.

Pour le groupe PS, Mme Targnion s'est réjouie de l'examen du texte présenté aux côtés des groupes Ecolo, DéFI et cdH. Elle a relevé que dès le début 2015, son groupe s'est positionné sans ambiguïté en faveur d'une réponse humaine et solidaire qui permette, dans le respect des procédures, des lois et des valeurs, de pourvoir dans la dignité et le respect à l'accueil des personnes migrantes et des demandeurs d'asile qui, parfois, au péril de leur vie, sont arrivés sur notre territoire en quête d'un avenir meilleur.

D'ailleurs, comme l'honorable membre l'a signalé, notre Parlement s'est aussi positionné par le vote, le 25 novembre 2015, d'une résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile, demandant au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il puisse actionner l'ensemble des leviers à sa disposition dans ses compétences afin de contribuer à l'accueil des demandeurs d'asile tout en luttant contre les paroles haineuses et les argumentaires d'exclusion. Pour rappel, ce texte souligne et soutient l'élan de solidarité des citoyens ainsi que le remarquable travail effectué par les travailleurs qui relèvent des organes fédéraux, des CPAS, des centres d'accueil et de toutes les associations de terrain. Cette résolution entendait donc réaffirmer l'attachement indéfectible de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux principes, aux prescrits et aux engagements de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Nous avons été entendus et le gouvernement a rapidement mis en place un groupe de travail dont la mission était de faire le point sur l'ensemble des besoins et les réponses pouvant être apportées en Fédération Wallonie Bruxelles. Un plan avec différentes mesures fut mis en place en vue d'accueillir ces personnes migrantes et de réussir leur intégration optimale au sein de notre société, que ce soit en matière de mise à disposition de services d'aide juridique, de prise en charge et de création de places pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), de création de périodes supplémentaires en français comme langue étrangère, de facilitation et gratuité des procédures liées à l'équivalence des diplômes ou de déconstruction des préjugés et discours racistes.

Mme Targnion a déclaré que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait pris ses responsabilités dans ses compétences en répondant aux enjeux de la crise migratoire par une politique d'accueil et d'intégration. Comme elle l'a rappelé, l'actualité récente et certaines des dernières mesures mises en place ont malheureusement suscité l'indignation la plus totale et nécessitent aujourd'hui que la Fédération Wallonie-Bruxelles, une fois de plus, réaffirme son attachement et sa détermination aux valeurs fondamentales de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine face à des comportements et à des mesures qui tendent vers une criminalisation des actes de solidarité de nos concitoyens. C'est dans ce cadre que, par le biais de cette proposition de résolution,

le groupe PS souhaite vivement encourager la poursuite de toutes les mesures concrètes mises en place en Fédération Wallonie Bruxelles pour l'accueil des personnes migrantes et rappeler son profond soutien à l'ensemble des dispositifs de soutien à l'intégration et à l'émancipation des migrants et au travail pédagogique et citoyen de déconstruction des stéréotypes à l'égard des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes migrantes.

Mme Bertieaux a précisé que son parti réaffirme dans son manifeste, renouvelé en 2016, qu'il ne veut transiger ni sur les valeurs d'accueil ni sur le respect des règles d'asile et la protection internationale des personnes réfugiées. Elle a expliqué les raisons pour lesquelles son groupe n'a pas signé le texte et s'abstiendra au moment de son adoption. Ce texte laisse ou laisserait entendre qu'à ce jour, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne serait pas hospitalière; il néglige de mentionner certains textes fondamentaux en matière d'hospitalité pourtant d'application dans notre entité et amalgame parfois certains termes. À cet égard, elle a mis en exergue les différences de statut juridique entre les personnes candidates réfugiées, les personnes réfugiées reconnues et les personnes qui refusent de faire une demande d'asile politique. Elle a bien compris l'émoi des citoyens. Si la démarche du groupe Ecolo lui paraît sincère, il n'en va pas de même de celle des autres groupes qui s'y sont rattachés, qu'elle qualifie de «surfeurs électoralistes».

Mme Potigny a aussi jugé que le texte surfe sur la vague de l'émoi provoqué par l'opération policière et a qualifié ce texte d'«opportuniste» parce qu'il enfonce des portes ouvertes avec des propositions de mesures qui, pour la plupart, sont déjà en place. En d'autres termes, ce texte revient à mettre en doute l'hospitalité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, son respect actuel et historique des droits humains et constitue une insulte à ce que notre entité fait déjà en matière d'accueil et soutien aux migrants. Par ailleurs, elle a regretté que le premier considérant ne fasse pas mention de la Convention internationale des droits de l'enfant, vu son importance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a également tenu à préciser qu'au départ, Globe Aroma n'était pas visée par une opération policière, mais qu'il y avait de sérieux soupçons sur un débit de boissons déguisé permettant de financer des activités autres que celles de l'association. Ensuite, Mme Potigny est intervenue sur l'accueil et la prise en charge par les services d'aide à la jeunesse des mineurs non accompagnés dans le cadre du plan «MENA», afin de rappeler que la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est que supplétive et limitée à des situations dans lesquelles des jeunes sont en danger. Elle a demandé si M. Madrane avait les budgets pour augmenter ces postes. Elle a formulé la même remarque pour le DASPA dans l'enseignement. Pour terminer son intervention,

Mme Potigny a signalé une erreur matérielle dans le texte à la demande 5 h), où la lettre «s» manque au mot «stage».

En réplique, Mme Trachte a remercié les commissaires pour les remarques constructives. Elle a souhaité rappeler que l'émoi était partagé par l'ensemble de la classe politique et des acteurs de terrain qui souhaitent continuer à mettre en œuvre ce travail. Au-delà de la mobilisation citoyenne et associative, il lui a semblé important que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'exprime, elle aussi, en soutien à leur travail.

M. Maxime Prévot a réagi aux propos tenus par Mmes Bertieaux et Potigny sur la pertinence du texte et a estimé qu'ils traduisaient un certain malaise du MR.

Mmes Bertieaux et Potigny lui ont rappelé les raisons pour lesquelles elles ne pouvaient souscrire au texte de la résolution tel qu'il est formulé, avec ses erreurs, ses incohérences et ses amalgames de langage. À la suite de cet échange et moyennant les deux corrections techniques signalées, la proposition de décret a été adoptée par 8 voix et 4 abstentions.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Président, face à l'excellent rapport de M. Luperto, je trouverais ridicule de répéter ce que j'ai dit il y a deux jours et que vous avez répété. Monsieur Luperto, vous avez peut-être été un peu trop synthétique dans l'exposé des arguments qui ont opposé M. Prévot et mon groupe. Peu importe, ceux qui y ont assisté s'en souviendront! Reprendre le dialogue serait inutile. Néanmoins, Monsieur le Président, après les prises en considération de nombreuses résolutions, cet après-midi, je suis sidérée de voir à quel point la majorité, ici, est impuissante!

Certes, je comprends et je salue la sincérité de la démarche d'Ecolo. J'ai constaté, usant de termes «sportifs» que vous avez repris, Monsieur Luperto, que la majorité PS-cdH s'était rapprochée, ce qui permet à Ecolo, aujourd'hui, de faire voter sa résolution. Tant mieux pour Ecolo!

Cependant, quand on fait partie d'un gouvernement et donc partie de la majorité, on doit être capable de faire autre chose que de s'adresser des résolutions à soi-même! Et ce n'est pas une première dans cette législature!

Quand on a une véritable volonté d'être une entité hospitalière, on pose des actes. Ecolo et le MR sont dans l'opposition et à ce titre doivent se contenter d'exprimer des aspirations, de déposer des résolutions, mais n'ont pas les moyens de poser les actes qui attestent de cette volonté, en l'espèce être une entité plus hospitalière qu'elle ne l'est aujourd'hui. À bien des égards, notre entité est déjà hospitalière, mais comme je l'ai dit en commission – M. Luperto n'a pas repris ces pro-

pos – des démarches supplémentaires d'hospitalité demandent des décisions, des budgets et la capacité ou la volonté de les mobiliser.

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs mes collègues de la majorité, si votre volonté d'être une entité plus hospitalière est bien réelle, montrez-nous des actes au lieu de nous asséner des mots. Alors je pourrai sans doute croire à votre sincérité. De nombreuses choses, Mme Potigny l'avait rappelé, ont déjà été faites, mais sont probablement inabouties. Encore une fois, si vous voulez des actes plus hospitaliers, il ne tient qu'à vous de les réaliser.

Mon groupe a justifié son abstention en commission et s'abstiendra à nouveau aujourd'hui, d'abord, à cause de la redondance de certains points de cette résolution et, ensuite, en raison de certaines terminologies amalgamées qui ne font pas la distinction entre les situations. M. Luperto a bien expliqué l'exemple que j'avais cité en commission à propos du terme «migrant» qui recouvre tellement de situations et de réalités juridiques différentes que vous ne pouvez pas les aborder de la même manière.

Cette résolution, très émotive, n'est ni novatrice ni annonciatrice de changements et elle ne contient aucune solution. Voilà pourquoi notre groupe maintiendra en séance l'abstention qu'il a émise en commission.

(Mme Christiane Vienne reprend la présidence)

Mme la présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Maxime Prévot (cdH). – Chers collègues, rassurez-vous, je ne compte pas raviver la flamme qui nous anime. Ce n'est pas l'envie qui manque, mais tâchons de nous conformer à l'ordre du jour. Je commencerai par remercier le groupe Ecolo d'avoir ouvert son texte aux cosignataires; certains sujets justifient que l'on transcende les clivages politiques classiques entre la gauche et la droite, la majorité et l'opposition, les progressistes et les conservateurs, pour rappeler les grands principes sur lesquels nous ne tergiversons pas.

Je salue également mon collègue Jean-Charles Luperto pour l'excellent rapport qu'il a dressé des discussions en commission, lundi dernier. Son rapport a permis de retracer les arguments principaux que chaque formation a défendus.

Pour le cdH, il importe de souligner deux éléments. Le premier est le caractère profondément humaniste de la démarche, au sens philosophique et non politique du terme. Je tiens cependant à apporter une nuance. Pour mon groupe, avant de qualifier les personnes qui évoluent sur notre territoire selon leur âge, leur genre ou encore leur pays d'origine, il faut avant tout garder à l'esprit qu'il s'agit d'être humains avec

des droits et des devoirs élémentaires. Rassurez-vous, Monsieur Destexhe, je n'oublie pas les devoirs. J'ai parfois entendu dire en commission que ce texte enfonçait des portes ouvertes. Pourtant, à partir du moment où des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou de la Constitution belge sont remis en cause par certains discours, voire par certains actes, un rappel n'est pas inutile.

Le terme «entité hospitalière» n'est pas l'apanage d'une formation politique. Il en va plutôt d'une démarche de la société civile. Les flux migratoires constatés depuis quelques années semblent avoir créé un fossé entre, d'une part, des décisions autoritaires prises par certains élus des États membres de l'Union européenne et, d'autre part, une mobilisation citoyenne favorable à davantage d'hospitalité et capable de gestes d'une grande solidarité. En cosignant ce texte, mon groupe n'a pas souhaité «surfer sur la vague», mais plutôt contribuer à retisser du lien entre «le» politique – au sens noble du terme – et «la» politique, eu égard aux représentants démocratiquement élus que nous sommes.

Cependant, je vous l'accorde, et c'est le second point que je souhaite souligner, cette démarche est avant tout symbolique et méritait d'être nuancée. Les responsables, qu'ils soient politiques ou autres, n'ont pas attendu cette résolution pour se soucier de l'accueil des personnes migrantes. Les universités et hautes écoles ont très vite pris des mesures pour ouvrir leurs portes à des étudiants ou à des chercheurs contraints d'abandonner leur pays.

De même, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas attendu 2018 pour s'emparer de ce sujet de la plus haute importance. Je pense notamment au soutien aux associations qui font de l'éducation permanente ou encore au DASPA, plus précisément au décret «DASPA» qui date déjà de 2012. Je pourrais citer de nombreuses autres initiatives. Il nous importait donc d'acter le travail mené depuis toutes ces années, tout en encourageant chaque ministre et chaque responsable à poursuivre sur cette voie, en restant à l'écoute des besoins et en adaptant, voire en amplifiant, les projets qui contribuent à une intégration optimale.

La nuance précitée porte sur le souci d'identifier les responsabilités là où elles se trouvent. Ainsi, la sensibilisation relative aux tuteurs pour MENA ou encore les contrôles policiers relèvent du niveau fédéral. Dès lors, il ne nous appartenait pas de demander à ce gouvernement d'intervenir à ce sujet. En revanche, nous avons tenu à être constructifs: si nous condamnons la façon dont l'ASBL Globe Aroma a été contrôlée, nous ne nous opposons pas pour autant à tout contrôle d'une association, fût-elle financée par notre Communauté.

Par contre, nous invitons le ministre de

l'Intérieur, qui a récemment modifié une circulaire concernant l'intervention policière en milieu scolaire dans le cadre de mesures d'éloignement, à étendre cette invitation à l'ensemble des organisations subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est plus que du symbolique; c'est du concret. Cette mesure ne semble pas nécessiter des moyens insurmontables.

Dès lors que les valeurs et la nuance étaient présentes dans ce texte, nous ne pouvions qu'être cosignataires. Le groupe cdH se fera un plaisir, je dirais même un devoir civique, de le voter.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Targnion.

Mme Muriel Targnion (PS). – Dans quelques instants, notre Parlement se déclarera entité hospitalière. C'est un acte politique fort et solidaire, dans le sens noble de la politique.

Solidarité avec tous ces migrants qui arrivent ou sont arrivés ces derniers mois et ces dernières années sur notre territoire. Ils fuient des conflits, des situations dramatiques. Leur vie étant en péril, ces personnes ont besoin de se déplacer et de rejoindre des zones où leur sécurité sera garantie.

Solidarité aussi avec nos citoyens qui veulent eux-mêmes accomplir un geste de solidarité en accueillant ces migrants. Or actuellement, à travers les différentes mesures et législations qui sont prises, on veut briser cette solidarité et même la criminaliser. C'est une attitude qui, par rapport à nos valeurs, ne peut être acceptée.

C'est aussi établir le lien avec notre histoire: nos grands-parents, nos parents qui ont été migrants. Nous serons peut-être nous-mêmes des migrants un jour. Dans nos sociétés occidentales, de nouveaux types de migrations verront le jour.

Pour toutes ces raisons, importantes pour notre humanité, voter ce texte aujourd'hui est très important. Nous avons déjà posé des actes, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne vient pas de se saisir de la problématique des migrants. En 2015, au début de la crise, notre Parlement a voté une résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile afin d'actionner les leviers pour les matières qui relèvent de nos compétences.

Le gouvernement a aussi agi puisqu'il nous a entendus et a rapidement mis en place un groupe de travail afin d'évaluer les mesures à prendre et les réponses à apporter à ces migrants qui arrivaient sur notre sol. Un plan d'action a été adopté en 2016 comprenant une série de mesures concrètes telles que la mise à disposition d'un service d'aide juridique, la création de places pour les MENA, la création de périodes supplémentaires en français langue étrangère, la facilitation de la gratuité des procédures relatives à l'équivalence des diplômes ou encore la déconstruction des préjugés et des discours racistes.

Je le répète: la Fédération Wallonie-

Bruxelles a pris ses responsabilités, conformément à ses compétences, et ce, dès le début de la crise migratoire. Toutefois, nous devons reconnaître que l'actualité nous fait froid dans le dos. Elle s'immisce dans ce qui compose notre mémoire collective, dans ce qu'on nous apprend depuis notre plus tendre enfance: la valeur des droits humains, la démocratie, que plus jamais ce qui s'est passé ne doit se reproduire.

Elle fait défaut à tout cela. Une rafle a été effectuée en Belgique et nous ne pouvons pas l'accepter.

M. Alain Destexhe (MR). – Madame, je trouve inacceptable que vous parliez de rafles. (*Rumeurs*)

Elles étaient le fait de la Gestapo qui raflait les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Là on parlait de rafles! Les Juifs risquaient la mort, la Gestapo voulait les assassiner et les Belges qui voulaient les protéger risquaient leur vie! Donc, vous entendre mentionner le mot «rafle» est absolument inacceptable! Inacceptable!

Mme Muriel Targnion (PS). – Les citoyens se sont mobilisés et aujourd'hui, il est important que notre Parlement se déclare entité hospitalière.

M. Alain Destexhe (MR). – Vous n'avez pas la moindre idée de ce qu'était une rafle! Vous ne pouvez même pas imaginer ce que c'était!

Mme la présidente. – C'est absolument ridicule, Monsieur Destexhe, de hurler en même temps que votre collègue, personne ne vous entendra!

M. Alain Destexhe (MR). – Je me fiche d'être entendu ou non. Je veux juste protester contre ce qui a été dit.

Mme la présidente. – Si vous voulez prendre la parole, vous la demandez.

Mme Muriel Targnion (PS). – Face à ce qu'il s'est passé, il est important de reposer des actes, de mettre un socle aux actions que nous avons menées par le passé.

M. Alain Destexhe (MR). – Un peu de respect pour les mots!

Mme Muriel Targnion (PS). – Ce socle, que j'intitule «entité hospitalière», doit être posé afin de nous replacer au centre du débat et rappeler quelles sont nos valeurs démocratiques, progressistes et humaines. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Destexhe.

M. Alain Destexhe (MR). – L'emploi du mot «rafle» – que je n'entends, heureusement, que de temps à autre, car la plupart de mes collègues connaissent le poids et le sens des mots – est absolument odieux dans le contexte actuel! Je vous rappelle que les Juifs étaient menacés de mort par la Gestapo et le régime allemand, qui cherchaient à les arrêter en vue de les assassiner. Aujourd'hui,

l'emploi du mot «rafle» rappelle la Seconde Guerre mondiale, les camps de concentration et d'extermination, tel que celui d'Auschwitz. Oser utiliser ce mot aujourd'hui revient à faire un amalgame odieux, il devrait être banni de ce débat!

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Pouvons-nous tolérer qu'un enfant, quelle que soit son origine, ne puisse terminer ses humanités parce qu'il a atteint la majorité? Pouvons-nous admettre que des artistes, quel que soit leur statut, soient arrêtés dans un espace culturel, alors qu'ils n'ont commis aucune infraction? La réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles est non. Elle est ferme et sans appel.

Je me réjouis que nous adoptions tout à l'heure cette résolution déclarant notre Fédération «entité hospitalière» et que ce texte ait obtenu le soutien des groupes socialiste, humaniste et de DéFI. Ensemble, nous sommes plus forts: c'est ce que démontrent tous les jours des milliers de citoyens qui, dans l'anonymat, viennent en aide aux personnes réfugiées qui se battent pour un avenir meilleur.

Le contexte européen, rappelé par M. Luperto, est celui de l'arrivée massive de migrants, par la Méditerranée ou par voie terrestre, depuis quelques années. Ceux-ci ont vécu des parcours terribles, à l'issue souvent fatale. Un certain discours tend à les déshumaniser et à les mettre à part. Pourtant, ces migrants sont des enfants, des nourrissons ayant un avenir, des parents voulant offrir le meilleur, mais aussi des artistes, des étudiants, des enseignants, des êtres humains qui ont vécu l'horreur et l'exil. Notre Fédération peut leur rendre cette humanité et les aider à redevenir ce qu'ils sont.

Le contexte belge est aussi celui d'une mobilisation citoyenne et solidaire sans précédent. Tous les jours, des citoyens accueillent chez eux, conduisent, enseignent, nourrissent, apprennent à connaître des migrants, partagent avec eux des activités culturelles, dans le cadre de «*Refugees Welcome*», de «*United Stages*», «*Refugees got talent*», des Communes hospitalières, de la dernière campagne menée par la Fédération des étudiants francophones (FEF) en vue de déclarer les universités et hautes écoles «entités hospitalières». Ces exemples sont pris parmi d'autres: de nombreux citoyens, des parents, des associations, des enseignants, des éducateurs, des artistes s'activent tous les jours pour venir en aide aux migrants. Ces initiatives méritent tout notre respect et nous tenons à les saluer.

Cette mobilisation citoyenne et spontanée est aujourd'hui mise en danger. Elle est mise en danger par des projets de loi, comme le projet relatif aux visites domiciliaires, par des opérations policières qui sont menées, par exemple, dans les

transports en commun, dans des lieux particuliers et des espaces culturels. L'opération de police menée à Globe Aroma a créé l'émoi. Elle a créé le choc qui a rendu nécessaire le dépôt de cette proposition de résolution. Elle a créé un choc au sein de la société civile, un choc médiatique et un choc relayé par des acteurs politiques de tous bords, y compris par le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz. Plus grave encore, cette opération a créé un climat de peur, de découragement, voire de renoncement parmi les citoyens et les acteurs du monde culturel et associatif qui œuvrent à l'accueil de ces migrants. Ils ont d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme en nous écrivant.

C'est pourquoi il nous est apparu nécessaire de réaffirmer un principe simple: les impératifs poursuivis par l'Office des étrangers doivent céder devant l'importance sociétale du travail effectué dans certains lieux, comme les écoles et les lieux d'expression culturelle. Le travail effectué dans ces lieux pour le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'intégration, l'émancipation et l'éducation des enfants l'emporte sur les considérations qui animent l'Office des étrangers. Ces lieux ne doivent pas être des pièges, mais des sanctuaires. C'est la vocation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des compétences fondamentales qu'elle exerce.

Nous ne pouvons pas tolérer que les enseignants, les opérateurs culturels, les animateurs ou les éducateurs renoncent aux activités développées pour et avec des migrants par peur des conséquences qu'elles pourraient avoir sur ces derniers. Aujourd'hui, à travers cette proposition de résolution, nous voulons leur dire: «Votre travail est indispensable pour la société; la Fédération Wallonie-Bruxelles vous encourage à continuer, elle vous soutient et s'engage, par cette résolution, à poursuivre et renforcer son action pour plus d'ouverture, plus d'intégration et plus de justice.»

Mme la présidente. – La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI). – Je voudrais intervenir rapidement, Madame la Présidente, en l'absence de Joëlle Maison, cosignataire de ce texte et souffrante aujourd'hui. Le groupe DéFI s'y est associé et l'a cosigné sans aucune hésitation, car, dans le contexte actuel, ce genre d'initiative s'impose comme une évidence, même si, visiblement, tout le monde ne partage pas cet avis. Nous avons également voté en faveur de textes analogues soumis aux élus locaux dans de nombreux conseils communaux, en Région bruxelloise comme en Région wallonne. Par ce geste et par un vote favorable, DéFI s'associe à l'hommage que ce texte rend à la dignité – peut-être ce mot doit-il être davantage utilisé dans ce type de débat – de beaucoup de citoyennes et de citoyens de toutes les régions de ce pays, mobilisés et investis, au quotidien, dans l'accueil et dans l'hébergement des migrants. DéFI votera ce texte avec enthousiasme.

Mme la présidente. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Nous nous devons de rester corrects dans ce débat portant sur les valeurs humaines. Je suis choqué par l'échange auquel je viens d'assister. Je n'ai pas réagi directement; j'ai simplement voulu vérifier les faits, car mon instinct me trahit rarement. Nous parlions plus tôt du respect des mots. J'ai donc voulu m'assurer qu'on ne les corrompait pas. M. Destexhe a corrompu les mots! Je pèse mes propos!

Puisque nous commémorons la langue française, je me réfère au Larousse. La première définition du mot «rafle» est la suivante: «Opération policière exécutée à l'improviste dans un lieu suspect, en vue d'appréhender les personnes qui s'y trouvent et de vérifier leur identité». C'est exactement ce qui s'est passé! À partir du moment où un député élève la voix et vocifère, où il donne une autre interprétation, certes exacte si l'on entend associer le terme «rafle» à la rafle du Vél' d'Hiv', mais où ce ne fut pas le cas de Mme Targnion, c'est ce que j'appelle un procès d'intention! Sur ce sujet, c'est parfaitement indigne! (Applaudissements)

Mme la présidente. – La parole est à M. Destexhe, pour fait personnel.

M. Alain Destexhe (MR). – Je souhaite en effet réagir! Chers collègues, je pèse tout autant mes mots pour dire que je trouve vos applaudissements absolument indignes! (*Tumultes*)

Je serais curieux de voir si vous osiez reproduire ce spectacle devant des associations juives de déportés. (*Tumultes*).

Je vous demande de m'écouter tout aussi courtoisement que, moi, j'ai écouté le ministre-président. Il y a des mots qui sont connotés! Bien entendu, je ne nie pas, Monsieur le Ministre-Président, que votre définition du dictionnaire soit exacte. Mais, dans les têtes, le mot «rafle» rappelle à tout le monde les rafles de juifs; à entendre le mot «camp», tout le monde pense aux camps d'extermination de la Seconde Guerre mondiale. C'est bien là le problème! En utilisant ces termes, vous cherchez à produire un amalgame! Cet amalgame est odieux et inadmissible! (*Tumultes*)

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 17h10 et reprise à 17h15.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

M. le président. – La séance est reprise.

17 Allocution de M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie

M. le président. – Depuis ce jour et jusque vendredi, la commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) tient sa réunion de printemps au sein même du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, notre assemblée a le plaisir d'accueillir M. Jacques Krabal, député de l'Assemblée nationale française, issu de la cinquième circonscription de l'Aisne et membre de La République en Marche. Il est aussi – et c'est à ce titre qu'il nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui – le nouveau secrétaire général parlementaire de l'APF depuis janvier 2018.

À l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, le président de la République française a prononcé hier un discours sur les actions que la France souhaite mener afin de renforcer l'usage de la langue française et ses valeurs sur le plan international. Nous nous en réjouissons.

Cher Jacques, soyez le bienvenu au sein de cette enceinte parlementaire. Au nom de l'ensemble des membres de l'assemblée et en mon nom personnel, je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour le message que vous adresserez à notre Parlement, véritable acteur de coopération au sein de l'espace francophone et siège tant de l'APF Région Europe que de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, qui représente, comme son appellation l'indique, les parlementaires francophones de Belgique relevant d'entités fédérales, communautaires et régionales.

Je tiens également à vous souhaiter un agréable séjour ici, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous cède bien volontiers la parole.

M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. – Monsieur le Président, je vous remercie pour ces mots très chaleureux à mon égard.

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je m'adresse à vous ce 21 mars, au lendemain de la Journée internationale de la francophonie. Partout dans notre espace francophone réparti sur les cinq continents, des manifestations ont été organisées pour souligner tout l'intérêt que nous portons ensemble aux valeurs de la francophonie, dont le socle est bien évidemment la langue française. C'est le cas particulièrement chez vous ici, avec beaucoup de brio et de richesse. Merci à vous.

Pour commencer, permettez-moi, au nom de l'APF, de saluer la mémoire de Geoffrey Dieudonné, administrateur de votre Parlement, qui est tragiquement décédé dans le cadre d'une formation diplômante pour les fonctionnaires parlementaires du Mali le 20 novembre 2015. Notre assemblée a d'ailleurs souhaité, pour lui rendre hommage, donner à la formation diplômante conjointe, que nous organisons avec l'Université Senghor d'Alexandrie à l'intention des fonctionnaires parlementaires, le nom de «Formation Geoffrey Dieudonné». En outre, l'APF, pour maintenir son souvenir vivant, a également décidé de créer un prix Geoffrey Dieudonné qui récompense, chaque 20 novembre, un fonctionnaire parlementaire du Sud. Souvenons-nous donc de Geoffrey Dieudonné.

Je vous remercie de votre accueil chaleureux et de l'opportunité que vous m'offrez de prendre la parole, ici, au sein de votre hémicycle. Je tiens à exprimer ma plus profonde et sincère gratitude aux membres du Bureau de l'APF qui siègent dans votre Parlement, au président Philippe Courard, au président de la section belge de l'APF, M. Hamza Fassi-Fihri, à M. Jean-Charles Luperto, vice-président de l'APF et ancien président de votre Parlement, ainsi qu'à M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe. Je ne voudrais pas oublier non plus tous les membres de la section qui assurent des rôles de vice-président ou de rapporteur, tels que Mme Nadia El Yousfi qui est dans la salle de commission où siège la commission des Affaires parlementaires, ou encore le réseau des femmes parlementaires avec Mme Françoise Bertieaux, dont je tiens à souligner l'important travail réalisé.

Laissez-moi encore une fois souligner ma reconnaissance pour l'immense contribution de votre Parlement à la vitalité de l'APF et de ses instances par la mise à disposition de personnel de qualité au secrétariat général et pour votre engagement sans faille à la promotion de la francophonie dans son ensemble.

Monsieur le Président, lors du Bureau des 1^{er} et 2 février à Paris, alors que je prenais juste mes fonctions de Secrétaire général parlementaire de l'APF, j'ai pu mesurer votre implication dans nos travaux et dans nos débats. Vos interventions franches, percutantes, sans langue de bois, empreintes de détermination, d'humanisme, de solidarité ont été pour moi révélatrices de votre dynamisme politique en faveur de la francophonie institutionnelle.

Je tiens à souligner l'existence, dans un État fédéral et multilingue comme le vôtre, d'une seule section de l'APF représentant les élus francophones des différents niveaux de pouvoir en Belgique et dont le siège se trouve naturellement au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire le parlement de tous les francophones de Belgique.

J'ai conscience qu'il s'agit d'un système

unique permettant d'associer les échelons fédéral, régional et communautaire, dans un équilibre politique qu'il est nécessaire de préserver.

Dans votre diversité, vous apparaissez comme étant un bel exemple d'unité qui fait votre force. Aujourd'hui, dans ce monde caractérisé par le repli sur soi, la montée des égoïsmes et le souhait d'ériger des murs plutôt que de les abattre, nous devons rester fidèles à cet exemple d'ouverture sur les autres que vous exprimez.

Nous comprenons votre engagement en faveur de la francophonie de par votre histoire, votre plurilinguisme et votre culture. Tout cela remonte à 1830.

Votre Fédération Wallonie-Bruxelles a des compétences fondamentales pour la Francophonie telles que la défense et la promotion de la langue française, l'enseignement, la culture, la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle joue un rôle essentiel au sein des institutions de la francophonie, à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et à l'APF.

L'implication forte de votre Parlement dans les institutions de la francophonie est importante. Vos coopérations avec les pays du Sud, votre soutien actif à la défense de la diversité culturelle et, bien évidemment, à la démocratie sont autant de contributions essentielles au dynamisme de la francophonie parlementaire.

Votre détermination rejoint la mienne. Dans le respect de ces fondamentaux culturels mis en œuvre par nos prédécesseurs, je souhaite donner une nouvelle dynamique à l'APF. Il est nécessaire que notre assemblée fasse entendre sa voix, la voix des peuples que nous représentons, c'est-à-dire le lien constant avec la société civile et avec la jeunesse qui nous rappelle à tout instant qu'il n'y a pas de francophonie sans mobilité.

La francophonie est aujourd'hui une puissance mondiale en termes de démographie. En 2015, le monde comptait 284 millions de francophones. Nous devrions être 700 millions en 2050. Ce constat impose une politique forte dans le domaine de l'éducation, de l'apprentissage de notre langue française, notamment sur le continent africain et dans les pays émergents.

Le potentiel économique de l'espace francophone est une réalité et dessine une véritable perspective d'avenir pour notre jeunesse. Il est donc nécessaire que les acteurs de la Francophonie économique se retrouvent pour esquisser ses contours et inventer des modalités de coopération dynamique, ouvertes sur la société civile.

Enfin, dans ce monde incertain, la francophonie est une force de stabilité. La communauté francophone, qui revendique la diversité culturelle, est le contraire de la mondialisation qui tire vers le bas et uniformise la pensée. Boutros Boutros-Ghali nous prévenait déjà en 1998: «Si tous les États parlaient la même langue, pensaient de la

même manière, agissaient de la même façon, le risque serait grand de voir s'instaurer un système totalitaire à l'échelle internationale». Oui, la francophonie est une porte ouverte sur le monde, donnant sur un horizon de progrès social économique, humain, pour tous. Le projet francophone doit donc être plus ambitieux, c'est-à-dire plus politique.

Mesdames et Messieurs, à ce titre, j'aimerais évoquer avec vous quelques objectifs à atteindre, qui me semblent essentiels et correspondent à nos préoccupations communes.

Tout d'abord, la promotion et le rayonnement de la langue française. La vocation première de la francophonie est de conforter et d'accroître l'usage de la langue française tout en faisant la promotion de la diversité linguistique dans le monde ainsi que dans la vie diplomatique internationale, nous rappelait Jean-Paul Wahl dans le rapport qu'il a présenté à ce Parlement le 25 mai 2016.

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé hier sa stratégie internationale en faveur de la langue française, du plurilinguisme et de la francophonie. Il ne disait pas autre chose. Nous pouvons tous nous féliciter de ce discours visant à promouvoir le socle de la francophonie, c'est-à-dire la langue française, et nous réjouir qu'une villa Medicis des arts et de la culture puisse trouver sa place au sein du château de François Ier de Villers-Cotterêts, sur ma circonscription et non loin de chez vous. Le bâtiment sera ainsi réhabilité et pourra s'engager dans l'avenir en s'appuyant sur l'expression littéraire et culturelle francophone. Votre exposition «Femmes Plurielles», présentée dans l'atrium, pourra bien évidemment y être accueillie. Cette réhabilitation sera une renaissance, certes majestueuse, à la fois classique et contemporaine, ouverte sur les cultures, ouverte sur le monde et ouverte à tous. Ce château sera tourné vers l'avenir de la jeunesse du monde.

Comme nous y invitait le président Emmanuel Macron, nous devons privilégier l'emploi de la langue française dans les instances internationales. Sur ce sujet particulièrement, votre collègue M. Hamza Fassi-Fihri, président de votre section, se félicite du positionnement du président de la République, qui a fait siens depuis longtemps les propos qui sont les vôtres. De là à laisser penser que c'est lui qui pourrait les avoir suscités... Je ne sais pas, mais je lui laisse cette responsabilité.

Dans tous les cas, vous avez raison et cela fait partie du débat qui a lieu en commission actuellement avec l'ambassadeur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le maintien et la place du français dans les organisations ou les congrès restent donc un combat dans lequel l'APF et votre Parlement prennent régulièrement position depuis leur création. Il faut continuer et je souhaite que l'OIF puisse nous y accompagner.

Ce combat est d'autant plus sensible ici à Bruxelles où, au cœur même des institutions européennes, et plus particulièrement à la suite du Brexit comme cela a été dit toute à l'heure, nous devons défendre le plurilinguisme, nous mobiliser contre l'hégémonie linguistique et donc défendre la place du français pour lutter contre son recul. C'est pourquoi je souhaiterais saluer avec force les initiatives prises de longue date par votre Parlement afin de mobiliser davantage sur cette thématique en France et en Europe.

S'il est un autre objectif que nous avons en commun, c'est la promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains. Grâce à une diplomatie parlementaire riche et active, les membres de l'APF en tant que représentants des peuples francophones se doivent de jouer un rôle important afin de protéger les valeurs universelles défendues par Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori ou encore Norodom Sihanouk, pères fondateurs de la francophonie. Ils le font notamment en participant concrètement à la prévention et la médiation des crises qui secouent chaque jour notre espace francophone. Afin de relever cet objectif ambitieux, de vigie active de la démocratie, l'APF participe, comme vous le savez, à l'observation des processus électoraux. J'étais moi-même, il y a quelques jours au Cameroun dans le cadre d'une mission préélectorale de l'OIF.

L'Alliance pour la République (APR) participe aussi activement aux missions organisées par l'OIF ou mène elle-même des missions d'information et de contact dans les pays en crise, comme elle l'a fait au Burundi en novembre dernier. Enfin, elle apporte tout son soutien aux pays en sortie de crise.

Mais lors de la réunion de Paris, j'ai également mesuré, chers collègues, vos interrogations et vos attentes afin que les positions exprimées par les uns et les autres puissent, au-delà des débats, aboutir à des propositions concrètes d'actions de résolution ou de sanction. D'ailleurs, avec votre implication, l'APF a établi un mécanisme de vigilance comportant des alertes et des sanctions à l'encontre de ses propres membres.

Ces sujets sont certes complexes et doivent être traités avec l'art de la diplomatie le plus élevé. Je n'ignore rien de la difficulté des décisions à proposer tant la recherche de la vérité n'est pas aisée. Mais la pire des choses dans toutes ces missions, c'est de ne rien décider ou de remettre nos propositions à des dates ultérieures, ce qui ne manque pas de décrédibiliser nos institutions et donc la politique. Par les temps qui courent, nous n'avons pas besoin de cela.

Vous pouvez compter sur moi pour réfléchir à la mise en place d'une procédure dotée de règles communes pour mieux appréhender les situations et aboutir ainsi à des décisions partagées avec l'OIF. C'est aussi pour cette raison que j'ai solli-

cité que les missions électorales soient coprésidées par l'OIF et l'APF. La dernière mission présidée par un parlementaire, et donc par une personnalité politique avec une vision politique et non technique, remonte à 2005 au Burkina Faso. Il me semble que nous devons rechercher des positions communes pour qu'elles soient percutantes; c'est un chantier que je vous propose d'ouvrir avec vous.

La modernisation des institutions passe également par le renforcement de la coopération avec les parlements. Je connais toute la part que prennent les membres de la section de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les réflexions que nous menons au sujet de la diplomatie parlementaire francophone et dans les actions de coopération interparlementaires. Nos approches diffèrent parfois, mais nous nous retrouvons bien souvent dans la même appréciation des situations politiques.

Dans ce contexte, je souhaiterais aujourd'hui vous faire part de trois objectifs que j'aimerais mettre en avant au cours de notre mandat afin de développer davantage notre organisation et de renforcer sa structure.

Tout d'abord, j'ai la ferme conviction qu'il faut améliorer l'écoute des sections membres à l'APF, respecter leur diversité et valoriser la place des sections dans nos instances. Nos échanges doivent être plus réguliers. Les audioconférences permettent, selon un calendrier prédéfini, d'échanger sur des sujets d'actualité, de partager des bonnes pratiques ou de préparer une communication commune en bilatéral ou à plusieurs sections.

Ne serait-il pas opportun aussi de renforcer la démocratie dans nos règles internes, en s'assurant par exemple que la composition des sections et des délégations présentes à nos réunions tende vers la parité et reflète la diversité des opinions et des groupes politiques de leur parlement, ce qui est tout à fait le cas chez vous. Là encore, vous êtes exemplaires. Mais, je dois le dire, c'est loin d'être le cas partout.

En 2018, l'APF a de nombreux chantiers devant elle. Je sais qu'elle pourra compter comme toujours sur la participation de la section belge, pour notamment préparer un nouveau cadre stratégique 2019-2022, avec l'objectif de donner plus de lisibilité aux actions menées avec l'OIF, de rédiger l'avis qui sera présenté au sommet francophone à Erevan sur le thème du «vivre ensemble» et de proposer des améliorations de ses propres instances et du déroulement de ses travaux.

La francophonie doit également retrouver sa visibilité dans nos débats parlementaires et je suis heureux de constater qu'elle est particulièrement vivante ici. Elle doit s'affirmer d'une manière régulière comme un thème d'importance dans nos institutions – c'est le cas chez vous. D'autant plus que dans cette constellation d'institutions de la francophonie, nos institutions sont encore trop

souvent non identifiées. Nous n'avons pas encore bien su rendre lisibles, visibles et cohérentes les politiques portées par celles-ci, et notamment par l'APF.

Pour reprendre une belle image de votre greffier, Secrétaire général administratif adjoint de l'APF, M. Xavier Baeselen, «L'APF est la maison des francophones. Il est donc normal que cette institution soit ouverte à tous». L'ouverture vers le monde extérieur et la visibilité des actions parlementaires doivent constituer un axe majeur pour faire entendre notre voix et celle des peuples que nous représentons.

Mesdames et Messieurs, quoi de mieux que la Journée internationale de la francophonie pour concrétiser cette idée? J'ai d'ailleurs demandé au président de l'Assemblée nationale française, François de Rugy, que soit organisé, chaque année, pour le 20 mars, un débat sur la francophonie, assorti d'une audition des ministres compétents et de parlementaires francophones issus d'autres pays. Il était trop tard pour organiser cet événement en 2018, mais la décision est prise pour 2019.

De même, pour symboliser notre attachement aux valeurs francophones, j'ai évoqué la possibilité de pavoiser, ce jour-là, nos institutions parlementaires aux couleurs de la francophonie. Si je crois à la force des symboles, le drapeau aux couleurs de la francophonie en est un. Nous devons le vulgariser pour rendre l'action de la francophonie encore plus visible. Vous le faites ici d'une manière naturelle, au sein de votre Parlement, avec un drapeau aux couleurs de la francophonie marqué du nom complet de votre section: Belgique, Communauté française, Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous représentez un bel exemple pour nous. Ainsi, j'ai le sentiment que c'est la fête de la francophonie tous les jours de l'année ici, au sein de votre Parlement. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'APF a le privilège de vous compter parmi ses membres, et je peux le dire, parmi ses amis. Je vous en remercie. Vive le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vive la francophonie!

M. le président. – Avant que nous ne procédions aux votes, je tiens à vous remercier chaleureusement, Monsieur Krabal, pour votre allocution et les propos chaleureux que vous avez tenus à l'égard de notre assemblée. Je tiens à vous assurer de notre soutien plein et entier dans le cadre des projets, des objectifs et des pistes qui ont été tracées à l'occasion de votre déclaration. Vos paroles nous font chaud au cœur et nous rassurent quant à l'avenir de la francophonie. Merci encore pour votre intervention!

18 Projet de décret portant assentiment à la Décision des repré-

sentants des Gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 28 avril 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à ATHENA (doc. 591 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

18.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

5 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Mme Gérardon Déborah, M. Henquet Laurent, Mmes Jamoulle Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, MM. Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

Se sont abstenus: MM. Daele Matthieu, Doulkeridis Christos, Hazée Stéphane, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara.

19 Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014 (doc. 592 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

19.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

76 membres ont répondu oui.

2 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Mme Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Mmes Jamoulle Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, MM. Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Wahl Jean-Paul, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: MM. Warnier Ruddy et Gillot Frédéric.

20 Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire (doc. 593 (2017-2018) n^{os} 1 à 4)

20.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mme Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, MM. Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnon Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

21 Projet de décret portant confir-

mation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 déterminant les socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1er degré de l'enseignement secondaire, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études, les compétences terminales et savoirs requis en français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition (doc. 599 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

21.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

33 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Colson Michel, Courard Philippe, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Gérardon Déborah, Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Cathe-

rine, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Culot Fabian, Daele Matthieu, Destexhe Alain, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mmes Durenne Véronique, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie.

22 Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin (doc. 604 (2017-2018) n° 1)

22.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mme Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne,

M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Mme Louvigny Lyseline, MM. Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

23 Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière» (doc. 602 (2017-2018) n° 1)

23.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

53 membres ont répondu oui.

26 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: MM. Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Colson Michel, Courard Philippe, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Furlan Paul, Mme Gahouchi Latifa, M. Gillot Frédéric, Mme Gérardon Déborah, M. Hazée Stéphane, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, M. Warnier Ruddy,

Mmes Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, M. Bracaval Philippe, Mme Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Culot Fabian, Destexhe Alain, Mme Dock Magali, M. Dodrimont Philippe, Mmes Durenne Véronique, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Godfriaux Jordan, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Greoli, par Mmes Potigny, Brogniez et Louvigny; par M. Desquesnes;

– au ministre Marcourt, par Mmes Targnion, Galant, Gérardon et Lecomte; par MM. Henquet, Desquesnes, Luperto et Mouyard;

– au ministre Madrane, par Mmes Gonzalez Moyano, Lecomte et Potigny; par MM. Gardier, Dodrimont et Lecerf;

– à la ministre Schyns, par Mmes Potigny, Bertieaux, Galant, Gahouchi, Pécriaux, Nicaise, Trachte et Lecomte; par MM. Henquet, Wahl, Mouyard, Destrebecq, Bracaval, Lecerf, Denis et Knaepen;

– au ministre Flahaut, par Mmes Vienne, Warzée-Caverenne et Bertieaux; par MM. Desquesnes, Drèze, Nix, Destrebecq et Knaepen;

– à la ministre Simonis, par Mmes Galant, Lambelin, Waroux et Pécriaux; par MM. Desquesnes et Evrard.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– Le recours en annulation des articles 46,

54, 57 et 63 de la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière, introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

– L'arrêt du 1^{er} mars par lequel la Cour :

– annule les articles 43 à 49 et 51, alinéas 1^{er} et 2, de la loi du 30 juillet 2013 portant des dispositions diverses;

– maintient les effets des dispositions annulées pour les exercices d'imposition 2014 à 2018, exception faite pour les impositions par lesquelles la «*Fairness Tax*» a été perçue dans le chef des sociétés belges qui entrent dans le champ d'application de la directive 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011 «concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents» sur les bénéfices qu'elles ont perçus de leurs filiales et qu'elles ont redistribués à leur tour, le seuil visé à l'article 4, paragraphe 3, de la directive étant ainsi dépassé.

– L'arrêt du 1^{er} mars par lequel la Cour annule :

– l'article 98 du décret de la Région wallonne du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement;

– l'article 26 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017.

– L'arrêt du 9 mars par lequel la Cour dit pour droit que le maintien, par l'arrêt n° 148/2017 du 21 décembre 2017, des «effets des articles 6, 15, 17, 1^o et 2^o, 18, 1^o et 2^o, 19, 2^o, 36, 121 à 123, 151, 155 et 170, 2^o, de la loi du 5 février 2016, à l'égard des décisions rendues sur la base de ces dispositions avant la date de publication [de l']arrêt au *Moniteur belge*» doit être interprété en ce sens que les juridictions qui ont été saisies avant le 12 janvier 2018 en vertu de décisions prises sur la base de ces dispositions annulées, ainsi que les juridictions qui doivent statuer en degré d'appel ou en cassation dans les mêmes causes, restent compétentes pour traiter ces dernières et peuvent, à cette occasion, prononcer les peines telles qu'elles avaient été instaurées par les dispositions annulées, sans que la durée de la peine privative de liberté puisse dépasser vingt ans pour les crimes punis de vingt à trente ans de réclusion et trente ans pour les crimes punis de la réclusion à perpétuité.